

# Ile aux Moines

## La Gazette



*Jour d'hiver à l'Île-aux-Moines*

Photo : Etienne DEHAU

*Gazette municipale n° 28 - Décembre 2014*

*1€ au profit d'une association humanitaire*



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES .....	2	■ LA VIE DE L'ÎLE .....	22
■ ÉDITO DU MAIRE .....	3	■ ET AILLEURS.....	27
■ LA VIE DE LA COMMUNE .....	4	■ CONSEILS MUNICIPAUX .....	28
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS.....	8	■ INFOS PRATIQUES .....	34
■ NOTRE PATRIMOINE .....	20		

## MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines  
**02 97 26 32 61**  
 Fax : **02 97 26 38 27**  
[www.mairie-ileauxmoines.fr](http://www.mairie-ileauxmoines.fr)  
[mairie@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:mairie@mairie-ileauxmoines.fr)

### Accueil du public :

Tous les matins  
 10h00 à 12h00  
 Et lundi, mardi, jeudi  
 14h00 à 16h30

### Permanences des conseillers municipaux :

1er vendredi du mois  
 3ème samedi du mois  
 de 10h00 à 11h30

## DÉCHETS - TRI

### Encombrants \*

Lundi de 14h00 à 17h00  
 Jeudi de 9h30 à 12h30  
 Samedi de 9h00 à 12h

\* au Toulpry pendant les travaux et fermé le samedi

### Déchets verts

(ancienne décharge de Penhap)  
 Lundi, jeudi, samedi de 9h00 à 12h00  
 Pour le transport, possibilité de s'adresser  
 aux entreprises de l'île.

### La commune rappelle :

- Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins
- Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale

## NUMÉROS UTILES

### URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 34 82

### SERVICES

Office de Tourisme (1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste (de 9h00 à 12h00)	02 97 26 34 39
EDF	0800 123 333 356
mon compte sur serveur vocal (gratuit d'un poste fixe)	
ERDF (Information Incident Réseau)	08 91 67 13 56

### ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créabus <a href="http://www.kiceo.fr">www.kiceo.fr</a>	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

### ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint Joseph	02 97 26 34 56
Ticket Sports	06 79 10 18 47
Bibliothèque	02 97 57 10 42
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h	
vendredi de 10h à 12h	

### CULTE

Presbytère	02 97 26 34 22
<b>M. le Recteur Joseph Le Guellaut</b>	
Office dominical à 10h30	

### SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
Sans rendez-vous : 9h30 à 11h30 sauf vendredi	
16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi	
Sur rendez-vous : après appel téléphonique	
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeute - Yves le Godec	02 97 26 35 03
tous les jours sur RV	
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires : ouvert samedi après-midi et dimanche matin	

**Comité de Rédaction :** Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

**Mise en pages :** IOV, Céline Dupuis

Dépôt légal n°1420



### Un millésime s'achève, un autre se profile...

L'été 2014 aura été un bel été ! Septembre et octobre ont très largement fait oublier la dernière quinzaine d'août que l'on aurait préférée plus ensoleillée. Les adeptes de la baignade ont même goûté les charmes des eaux du Golfe, début novembre !

Comme à l'accoutumée, l'île a connu ses animations estivales variées et nous nous réjouissons de leurs succès. Le marché quotidien a vu son nombre de déballeurs augmenter pour le plus grand bonheur des clients et badauds. Il remplit pleinement sa mission de lieu de vie, de rencontres, d'échanges... La " Fête de la Mer " s'est déroulée dans des conditions idéales et ses dizaines de bénévoles ne peuvent être que félicités pour la réussite de la journée comme doivent l'être ceux de l'ANIM pour les trois jours du "Festival de la Voile". Les expositions dans la salle annexe de la mairie et dans la chapelle Notre Dame d'Espérance ont connu de beaux succès d'affluence. Les concerts à l'église ont, cette année encore, été de grande qualité, le "Théâtre en herbe" ou en salle a ravi ses spectateurs, la compétition de pop-pop, la course des garçons de café ont animé le bourg... Les tickets sports ont connu le succès habituel auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents...

Et ces festivités ont été ponctuées de trois feux d'artifice embrasant la Pointe du Trec'h, la baie du Lério et de deux bals populaires précédés de ceux réservés aux enfants organisés de main de maître par le Comité des Fêtes. L'Office de tourisme a délivré 53 000 renseignements et accueilli plus du double de personnes !

L'équipe technique de la commune n'a pas failli pour maintenir l'état de propreté de nos plages, de nos rues, de nos sanitaires publics et je les en remercie.

Ces satisfactions nous combleraient d'aise si nous n'avions pas eu à déplorer quelques incivilités liées à certains prolongements de fêtes, aux nuisances sonores de quelques uns, aux feux sur les plages, à un regrettable manque de civisme dans la gestion des déchets et encombrants au moment des départs...

Dans la continuité des missions de défense des intérêts de la commune et de ses habitants, la nouvelle équipe municipale, installée en avril dernier, s'est mise au travail avec entrain et enthousiasme.

Notre ligne de conduite pour la prise de décision se veut être l'écoute, le dialogue, la concertation et la communication.

Nous sommes heureux de l'avoir illustrée dans la conduite de la médiation qui a abouti au désenclavement d'une famille de jeunes actifs de l'île ; car le maintien, l'amélioration des conditions de vie de toutes les tranches de la population pour qu'elle puisse se maintenir 365 jours par an demeurent notre objectif permanent.

C'est dans cet esprit que nous poursuivons les projets initiés par nos prédécesseurs : le lotissement du Vieux moulin, la Zone artisanale, la rénovation du camping municipal.

Les nouveaux projets de l'équipe ne manquent pas, leur réalisation sera naturellement conditionnée par nos capacités financières. Sans les dévoiler totalement, sachez cependant que nous souhaitons rendre plus lisibles les utilisations de l'immobilier communal (Villa St Paul, ancienne École Publique) et que nous aimerions développer le tourisme d'affaires susceptible de prolonger la saison et d'offrir des emplois complémentaires. Nous n'omettrons pas de consulter les personnes concernées et de vous tenir informés. Mais avant d'investir, nous avons l'impérieuse nécessité d'entretenir notre patrimoine et notre cadre de vie. Si l'obligation s'impose à la collectivité nous rappelons qu'elle est aussi, et avant tout, une affaire personnelle. Elle passe par les efforts d'entretien des propriétés privées et de leurs abords, par l'adoption de comportements éco-responsables dont les meilleures illustrations sont l'élimination de nos déchets et l'attention individuelle portée à la propreté publique. La commune poursuivra, avec ses moyens limités, le travail de fleurissement, remarqué cet été, d'entretien des plages, des rues et places, des toilettes publiques... pour le bien être de tous et dans l'espoir de procurer aux habitants et à nos visiteurs la sensation d'un endroit où il fait bon vivre.

Nous le partagerons en mai prochain, lors de la huitième "Semaine du Golfe" avec des centaines de marins, des milliers de passionnés, de touristes et avec les invités d'honneur de l'édition : les marins croates. L'Île-aux-Moines, centre du Golfe, et un de ses plus beaux bijoux doit prendre toute sa place dans l'événement et prouver son sens de l'ouverture et de l'hospitalité. La Croatie, nouvellement entrée dans l'Union Européenne, est riche de nombreuses îles dont certaines seront représentées. Voilà une belle occasion de nous rencontrer, d'apprendre à nous connaître et d'envisager, pourquoi pas de tisser des liens pérennes.

Mais d'ici là, nous partagerons les festivités de fin d'année propices à la convivialité, et à l'échange de vœux. Je ne manquerai pas à l'usage et je vous souhaite de terminer 2014 dans la sérénité des fêtes de Noël et commencer l'année 2015 dans l'ambition de construire ensemble une belle année, forts de la certitude qu'elle sera aussi ce que nous en ferons.

Bonnes fêtes à tous et à chacun.

**Philippe Le Bérigot**

*Notez, d'ores et déjà que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 16 janvier à 18 heures en salle du Conseil municipal. Chacun y est convié.*

### CCAS

#### Une semaine bleue sous le signe de la bonne humeur



Lors de la semaine bleue qui s'est déroulée du 13 au 19 octobre 2014, diverses animations ont égayé les après-midi de la semaine. Le mardi, au cours d'un atelier d'arts plastiques sur le



thème « La mer dans tous ses états », les résidents ont fait de la peinture sur ardoise. Le mercredi, les résidents ont confectionné des gâteaux afin de les partager le lendemain avec les danseurs de l'Île aux Moines. En effet, le jeudi après-midi, les danseurs du groupe le Korollerien ont ravi les résidents avec des chorégraphies tantôt modernes tantôt traditionnelles. Une vraie présentation de la diversité de la danse bretonne dans un esprit d'une grande générosité. Le goûter partagé a été l'occasion d'échanges de rires et de souvenirs. Le vendredi, notre animateur sportif, Loïc, a dispensé un cours de gymnastique douce très apprécié des résidents : un art de faire travailler les articulations tout en douceur ! : un bienfait très apprécié des résidents. Après la semaine bleue, les résidents se sont mis dans l'ambiance de la Route du Rhum en réalisant des bateaux à l'aide de papier, de baguettes de bois, de coquillage...

*Soizic GUISELIN*  
Directrice de l'EHPAD et du CCAS

### Cérémonie du 11 novembre 2014 à l'Île-aux-Moines



La célébration de l'armistice de 1918 ne déplace habituellement pas de foule nombreuse dans notre commune et c'est bien dommage. En cette année du centenaire de la déclaration de guerre, l'ensemble de la nation s'est mobilisé depuis le mois de janvier et notre commune n'a pas fait exception. Les enfants de l'école ont été associés et cela a tout changé, ils ont été enthousiastes et ont veillé à ce que leurs parents n'ou-

blient pas de les conduire au monument aux morts à l'heure dite. Après un bel office dans l'église, les enfants ont appelé par leur nom et prénom chacun des 26 îlois inscrits sur le monument en concluant « mort pour la France ». L'assemblée était très recueillie et émue d'entendre dans la bouche des enfants ces noms si familiers de parents jamais connus qu'au travers de photos jaunies, certains disparus en mer à 16 ans, d'autres sur le front de l'est en 1918 !

Après une Marseillaise entonnée par le président des anciens combattants et reprise par tous nous sommes allés, comme la reconnaissance l'exige, au cimetière où les enfants ont déposé une gerbe de fleurs sur la tombe des 2 aviateurs anglais « descendus » entre Irus et le Trec'h pendant la deuxième guerre mondiale.

La matinée s'est conclue, toujours sous une pluie battante, à la salle polyvalente où la municipalité offrait un pot à l'ensemble de la population. Les enfants ont été très impressionnés par les images du documentaire Apocalypse qui était diffusé en continu.

À l'heure du déjeuner, chacun est rentré chez soi avec le sentiment d'avoir passé un moment particulier.

*Hubert O'Neill*

## Quand une amie nous invite...

L'amicale discrétion de Geneviève Asse qui séjourne régulièrement dans sa maison « Les Roses » du Rû Vras, lui a permis l'intégration dans notre communauté insulaire. Nous savons que ses œuvres font l'honneur des plus grands musées du monde, mais sans doute peu d'entre nous ont eu l'occasion d'entrer dans la compréhension de son travail.

Florence Camarroque, cinéaste séjournant au Bono, vient de réaliser un film qu'elle a intitulé : « Geneviève Asse, Entre ciel et mer ». Il a été présenté en séance privée et en avant-première en août dernier dans la salle du conseil municipal.

C'est avec joie que la municipalité se saisit de l'offre de Madame Asse d'une seconde projection, en sa présence à l'intention de tous les Îlois. Elle aura lieu

**le samedi 3 janvier à 17 heures à la mairie.**

*Notez bien le rendez-vous, sur votre nouveau calendrier.*

**En janvier 2014, le Président de la République a élevé Geneviève Asse au grade de Grand-croix de la Légion d'honneur.**



## Sur les terrains du Conservatoire...

### Le Goret (suite)

Le mois d'octobre a vu se réaliser la dernière phase des travaux de défrichage des terrains appartenant au Conservatoire du littoral au Goret. Il s'agissait là d'intervenir sur une parcelle difficilement pénétrable dont la végétation était composée de ronces et de repousses de saules (suite à une ancienne coupe). L'objectif était de rouvrir la parcelle sur la moitié en préservant les talus et les arbres les plus remarquables et de rendre ainsi cette zone humide plus favorable à l'accueil de la faune sauvage.

L'entreprise TSR a ainsi procédé durant deux jours au défrichage et au rognage des souches. Les zones qui ont été rouvertes depuis l'année dernière seront entretenues au moins une fois par an afin d'éviter que les broussailles ne reprennent le dessus.

### Ouverture du paysage

Près des tables de pique-nique situées au nord de l'anse du Guip, le développement de fourrés de prunelliers menaçait la vue sur le Golfe depuis la route. Un passage de broyeur forestier a permis de rabaisser la végétation et d'agrandir le cône de vue pour que chacun puisse continuer de contempler le paysage.

A proximité, un coupe-feu a également été réalisé au sud de la décharge de Penhap pour prévenir des risques d'incendie.



### Entretien de cyprès à Penhap

A l'heure où ces lignes sont écrites, des travaux vont commencer sur un alignement de cyprès situé entre Penhap et la pointe de Brannec le long du chemin côtier.

Plusieurs objectifs à ce chantier :

- élagage de branches cassées ou de branches trop basses envahissant le chemin côtier.
- coupe de 6 arbres (morts, menaçant de se déchausser ou bien encore présentant des déchirures importantes).

Les branches seront broyées et le copeau servira à la restauration de chemin sur Penhap.



### Ticket sport-loisirs, l'année en couleurs...

L'été n'est pas si loin de nous que déjà les citrouilles garnissent nos soupes et le Père Noël entraîne ses rennes, bref, c'est le temps des souvenirs, des changements aussi.

Revenons tout d'abord sur l'été 2014 ; le bilan est très satisfaisant.

Ils furent 300 (90 petits et 210 grands) à adhérer au programme mis en place par l'équipe d'animation.

Bien évidemment la voile, encadrée par 47° Nautik, avec Eric Nevo comme moniteur de voile, a connu un grand succès et tous les stages organisés sur la grande plage, le matin et l'après-midi, ont très vite affiché complets. Je pense qu'il faudra retenir cette formule pour la saison prochaine et pourquoi ne pas proposer d'autres supports comme le kayak ou le catamaran ?

De nombreux stages ont également réjoui tous les enfants notamment le kin-ball, le tennis, le foot ou la danse, le cirque, la natation...

Notons que cette année encore, pour faciliter les déplacements, gagner du temps et du confort pour les enfants, nous avons loué un mini-bus de 8 places qui nous a permis d'aller à Auray pratiquer de la gym, des activités à sensations, du skateboard ou encore du surf à Erdeven.



C'est une fameuse réussite que cette location.

Les grands jeux organisés sur l'île ont beaucoup plu aussi et souvent, il nous a fallu refuser des enfants... trop de succès !

Toujours un plébiscite incroyable pour le Laser-game ; ils ne s'en lassent pas !

Enfin les deux grandes sorties de l'été ont permis à quelque 60 jeunes de s'éclater au « Petit délire » de Ploëmel ou au « Kingoland » de Locminé ! Que de beaux souvenirs pour nous tous !

Bref, un été haut en couleurs quoi, en tension parfois

Remercions à présent les animateurs qui ont participé au succès du centre : je pense à Christiane, Pauline, Gwladyz, Armand, Antoine, Antonin, des animateurs, professeurs, que des professionnels de l'animation, sans oublier les stagiaires Océane, Sandy et Joseph.

A la Toussaint, ils étaient 65 dont 30 moins de 6 ans à participer aux différentes activités. Ce fut un grand succès pour cette période. Pour la 1ère fois, nous avons loué durant les deux semaines un mini-bus pour permettre notamment aux enfants de l'île de suivre des cours de natation dans une structure privée sur le continent. Les après-midi, d'autres stages étaient organisés comme la gym à Auray ou l'équitation à Baden... Sur l'île, dans le même temps, tous les jours, ils n'étaient pas moins de 15 enfants par ½ journées à venir au centre de loisirs. C'était la folie ! Je ne vous parle pas de l'affluence des enfants lors de la chasse aux fantômes ou du défilé d'« Halloween »...j'ai rarement vu autant d'enfants aux vacances de la Toussaint ! Génial ! Merci à Pauline et Jean-baptiste les gentils animateurs qui m'ont aidée durant cette période.

Merci enfin aux élus de me soutenir et de me faire confiance et merci aux parents et bien évidemment aux enfants.

Le travail réalisé au centre de loisirs aussi bien par l'équipe d'animation que le personnel communal est à l'origine des bons résultats obtenus cette année. Mais nous sommes perfectibles encore dans bien des domaines ; à nous de les travailler pour que chaque enfant y trouve sa place. Le centre de loisirs est un lieu d'accueil où chaque enfant quelle que soit son origine, son histoire personnelle, ses difficultés, est accueilli dans le respect de ses besoins, de ses rythmes... c'est notre gageure.

La fin d'année est déjà là ! ATTENTION !!! Le centre de loisirs n'ouvrira pas ses portes pendant les vacances de Noël.

2014 est déjà derrière nous... Tournons nous maintenant vers 2015... Que cette année soit encore meilleure que celle qui vient de se s'écouler !...

Je vous présente à tous une très bonne année 2015... Joyeuses Fêtes et que tous vos vœux se réalisent... A très bientôt... merci.

*Anne-Cécile JOUBAUD,  
Directrice du Centre de Loisirs*



## Guerlédan: 3 jours en mode bonheur du 4 au 7 août 2014



Situé sur les rives du Lac de Guerlédan, étendue d'eau de 400 ha et s'étirant sur 12 km à travers la vallée du Blavet, la Base départementale de Plein Air de Guerlédan est entourée d'un massif forestier de 4 000 ha. Ce décor enchanteur est une invitation à vivre l'émotion nature. C'est dans ce cadre magique que 9 jeunes Îlois âgés de 8 à 13 ans (2 filles, 7 garçons) accompagnés d'un animateur du centre de loisirs ont pu goûter durant 3 jours, aux joies des activités de pleine nature. D'ailleurs, Malo a adoré l'escalade, tout comme Angèle et Luc qui a aussi aimé le kayak, le tir à l'arc mais surtout l'ambiance avec les animateurs. Et Ysée, qu'en a-t-elle pensé ? Voici son histoire : " Je suis partie en minibus avec 7 copains de l'Île-aux-Moines et mon grand frère pour passer 3 jours au lac de Guerlédan. Au programme, tir à l'arc, descente d'un pont en rappel, balade en VTT et mon préféré, kayak sur le lac. Edern, lui, a adoré l'escalade et les courses d'orientation dans la forêt. Le soir on s'amusait comme des fous



en faisant plein de jeux tous ensemble, comme le loup-garou que j'ai bien aimé. On a vraiment passé une super semaine. Ysée."

Puissent-ils se retrouver tous ensemble l'an prochain pour vivre d'autres émotions en mode nature.

*Anne-Cécile JOUBAUD et Ysée T.*

## Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Décision
14Y0011	BES de BERC Pierre	Création de châssis + escalier	Le Drehen	Acc. le 01/07/2014
14Y0012-M01	SAINTE CATHERINE Gilles	Serre + Terrasse + Atelier + Travaux d'isolation	Le Poulfanc	Acc. le 09/09/2014
14Y0001-M01	MARTIN MACÉ Chantal	Extension + Construction atelier + Construction appentis	Le Rahic	Acc. le 17/09/2014
12Y0016-M01	DE LANGLAIS Thibault	Modification implantation maison	rue du Naudeux	Acc. le 25/09/2014
14Y0014	LE BEC Jean-Marie	Construction Garage	rue Yvon Cadet	Acc. le 29/10/2014
14Y0013	BLANCHARD Éric	Extension + construction garage	Le Trech	Acc. le 06/11/2014

### Déclaration préalable

14Y0027	GOULARD François	Création d'ouvertures	Le Lairgorh	Acc. le 04/07/2014
14Y0028	SIZARET Laurent	Construction cellier	Le Rahic	Acc. le 16/07/2014
14Y0029	LEPINAY Jean-Marie	Modifications et Création d'ouvertures	Le Rahic	Acc. le 18/07/2014
14Y0030	Commune de l'Île aux Moines	Division	Tal Er Velin	Acc. le 18/07/2014
14Y0023	BURBAN PITARD Anne	Restauration de Châssis	Kerscot	Acc. le 18/07/2014
14Y0031	VAGANAY Alexis	Création d'ouvertures + Modification aspect extérieur + démolition escalier	rue de l' Église	Acc. le 21/07/2014
14Y0033	VILLEROY Henri	Création d'ouvertures	Le Rinville	Acc. le 10/09/2014
14Y0032	LAUR Denis	Extension	Le Trech	Acc. le 15/09/2014
14Y0038	DE COURISS Marie	Modification d'aspect extérieur	Beg Moussir	Acc. le 20/09/2014
14Y0037	DENYS Christian	Abattage de 3 arbres	Pointe de Toulindac	Acc. le 22/09/2014
14Y0035	SAGORY Monique	Abri de Jardin	rue de l' Église	Acc. le 25/09/2014
14Y0039	de CADEVILLE Claude	Abattage d'arbre	Beg Er Men Du	Acc. le 8/10/2014
14Y0036	HUAULT RONCO Marie	Clôture + Abri de Jardin + Création et modification d'ouvertures	rue de la Mairie	Acc. le 10/10/2014
14Y0040	PELEN Luc	Modification d'aspect extérieur	Pointe de Toulindac	Acc. le 28/10/2014
14Y0042	BURBAN Loic	Abri de Jardin	Mané Rinville	Acc. le 17/11/2014

### β La saison des monotypes BERNY CAT

Les Berny Cat no 53 et no 54, couleur bleu pastel, fraîchement sortis du chantier ont pu effleurer l'eau claire du Golfe dès les premières chaleurs dans la canicule du mois de juillet. Été très chaud durant lequel le Berny Cat a su profiter du moindre souffle pour avancer sans difficultés... dans le Golfe du Morbihan aussi !

À noter cet été la très belle performance du récent mais très expérimenté propriétaire du Berny 46, qui a gagné haut la main les multiples manches sportives du Festival et le Tour de l'Île-aux-Moines du 15 août en naviguant dans un vent à 15 nœuds de moyenne, avec des rafales allant jusqu'à 20 nœuds à la pointe du Trec'h, relevés anémométriques à l'appui ! Durant cette navigation, le bateau n'a rencontré aucune réduction de vitesse, prouvant ainsi une fois de plus la finesse de la conception et de la construction du Berny Cat pour affronter les petits airs. Ce fut pourtant difficile de passer les courants dans de telles conditions !

Des « Tours du Golfe » en flotte ont également été organisés en juillet et en août, manifestations conviviales permettant de rassembler tous les propriétaires de Berny Cat à l'occasion d'un pique-nique et d'une grande croisière sur les eaux claires du Golfe.

Voici maintenant le classement tant attendu du Challenge Monotype Berny Cat 2014 : le vainqueur remportant pour un an l'aquarelle originale de Marc PG Berthier représentant les Berny Cat en régate.



CLASSEMENT GÉNÉRAL du « Challenge d'été BERNY CAT - 2014 » :

1 – Berny 46 – H de La Motte Rouge, 2 – Berny 44 – C Delloye, 3 – Berny 32 – A Minvielle

Vous souhaitant bon vent à tous ! A très bientôt sur l'eau en BERNY CAT !

*M. Minvielle, Secrétaire de l'A.S. BERNY.*

*Secrétariat de l'A.S. BERNY : 06 11 19 00 95 / 02 97 26 30 12*

### Association pour un Sinagot Îlois

Présentant nos meilleurs vœux pour l'année 2015, nous rappelons quelques dates marquantes de l'histoire du Sinagot, un bateau caractéristique du Golfe.



#### 1860-1890

Le bateau est petit (3 à 5 tx pour 6 à 7m), possède 2 mâts supportant deux voiles carrées (la vergue n'est pas encore apiquée). Dans le Golfe, il utilise la senne pour le poisson, et la drague à chevrettes pour la crevette. Il sort du Golfe pour la pêche à la drague des huîtres de Pénerf dans l'embouchure de la Vilaine.

#### 1891-1918

Le bateau s'allonge (5 à 7 tx pour 8 à 9,50 m) et devient plus haut de franc-bord. Il sort davantage en baie de Quiberon. Son étrave s'incline un peu plus tandis que les voiles sont plus apiquées permettant un meilleur cap quand il navigue près du vent. La technique du chalut à perche (filet en forme de sac fixé à une armature rigide), dérivé de la drague, s'intensifie. Il est construit au chantier Martin de Kerdavid à Séné.

#### 1919-1943

Le bateau mesure désormais entre 9 et 10,40 mètres pour 8 à 9 tx avec une étrave bien inclinée, des voiles apiquées. Un petit foc apparaît sur le bout dehors. Sa zone de pêche s'étend au sud, jusqu'au Croisic. Le dernier Sinagot qui fut construit dans le Golfe est le « Les trois frères ». Il a été lancé en 1943 et classé « Monument Historique » en 1985. Il a été entièrement restauré en 1985/86 au chantier Michelet de Conleau (Vannes) pour le compte de l'association « Les amis du Sinagot ». Querrien au Bono fut également un chantier construisant les Sinagot du Golfe.

Soutenez l'effort de notre association en faveur du patrimoine maritime. Pour naviguer avec nous, il suffit d'y adhérer. Téléphone du bureau : 06 70 07 08 42.

## Association Les Amis de Penhap

Témoignage de sa vitalité, l'Association compte en 2014 95 adhérents.

Plus tristement elle déplore la disparition de deux personnalités de Penhap, Pierre Collantier et Hervé Rouillois.

L'Association est attentive à la préservation du site de Penhap et poursuit son action dans ce sens conformément à son objet.

Des membres du bureau ont rencontré Monsieur le Maire le 29 juillet dernier pour lui faire part des demandes de l'Association concernant notamment les poubelles, la dératisation,



la circulation des vélos sur les chemins côtiers, la prévention des risques d'incendie, l'entretien des plages. Ils ont été sensibles à son accueil. Par courrier du 6 août Monsieur le Maire a repris ces demandes en y apportant des réponses positives. L'Association reste naturellement vigilante quant à la mise en œuvre des mesures évoquées.

Egalement soucieuse de faire participer ses adhérents à l'entretien du site et en accord avec Monsieur le Maire, l'Association a décidé, lors de son assemblée générale du 25 août 2014, de procéder au nettoyage de la plage de Kerbozec, côté ouest, pendant les prochaines vacances de Pâques. Toutes les bonnes volontés sont évidemment les bienvenues !

La fête de l'Association s'est tenue le 12 août dernier au soir sur la plage de Penhap face à l'île de l'Œuf. Plus de 100 personnes, de 1 mois à 90 ans, se sont retrouvées autour d'un buffet dînatoire dans une ambiance conviviale et festive. Animée par des courses d'annexes auxquelles ont participé petits et grands et des bains tardifs des plus jeunes malgré un temps mitigé, cette manifestation a été un grand succès.

Nous renouvellerons l'expérience l'été prochain autour du 8 août en fonction de la marée et de la météo...

*Dominique MORFOISSE, Présidente*



## Union Nationale des Anciens Combattants

### La Grande Guerre 1914 -1918

Cette année nous commémorons le centenaire de l'entrée en guerre de la France. La mobilisation est décrétée le 1er Août 1914. Deux jours plus tard l'Allemagne déclare la guerre à la France. 120 000 Morbihannais y participent, 25 000 y laissent leur vie. Trente-six de ces hommes étaient de l'île aux Moines : 24 de l'armée de terre, 1 aviateur, et 11 marins.

Il y eut des milliers de blessés, certains très gravement (gazés, perte de membres, aveugles, troubles mentaux et pire que tout, les Gueules Cassées). Ces broyés de la guerre restent en vie mais c'est, pour eux, un autre cauchemar encore plus terrible : le regard des autres qui se détourne à leur passage même celui de leurs proches. Ils ont honte de se montrer et ne savent où aller. Ils sont sans travail et la République n'a rien prévu pour eux, ni foyer ni pension. À cette époque une blessure au visage n'est pas considérée comme invalidante. Heureusement, voyant la détresse de ces gens, deux grands blessés de guerre (Bienaimé JOURDAIN et Albert JUGON), eurent l'initiative de fonder en 1921 l'UNION DES BLESSÉS DE LA FACE qu'ils surnommèrent "Les Gueules Cassées". Ils eurent pour devise "Sourire quand même" et pour arme "la Solidarité", une solidarité sans faille qui permit à leurs camarades une vie digne des sacrifices qu'ils avaient consentis et, bien entendu, sans aucune aide de l'Etat. Ce combat sans fin continue de nos jours dans une totale fidélité à ses initiateurs pour soulager d'autres souffrances. Pour mémoire, ce n'est qu'en 1925 que fut reconnu le préjudice de la défiguration, et en 1927 que le Président de la République inaugura la Maison des

Gueules Cassées dans le domaine de MOUSSY-LE-VIEUX en Seine-et-Marne. En 1934, une seconde maison voit le jour au Domaine de CAUDON dans le Var. Ces résidences permirent à ces grands mutilés de la Face d'essayer de se reconstruire et, pour beaucoup d'entre eux, d'y finir leurs jours.

C'est pour ces raisons que nous devons honorer tous ces gens qui participèrent à ce conflit meurtrier pour servir notre Patrie. Ils sont aujourd'hui disparus mais, rappelons-nous qu'ils furent nos grands parents ou arrières grands parents. Ils ne parlaient pas de ce conflit ou si peu, car l'horreur, à ce niveau, ne se raconte pas.

Notre Association est là pour honorer tous ces anciens morts pour la France et pour que leurs souffrances ne tombent pas dans l'oubli.

Nous rappellerons, pour mémoire, les chiffres de ce conflit :

- ▶ 1 400 000 morts Français
- ▶ 2 040 000 morts Allemands
- ▶ 85 000 morts Anglais
- ▶ 114 000 morts Américains
- ▶ 1 700 000 morts Russes
- ▶ 1 500 000 morts Autrichiens

À la fin de cette guerre nous comptons, pour l'EUROPE 5 500 000 invalides dont 300 000 à 100 %

*Le Président, René Jaumain*

### Club des Sages

Le Club des Sages était un peu en sommeil cette année en raison de la maladie et du décès de Madame Dosière.



C'était une des fondatrices et animatrices du Club depuis 1988. Trésorière depuis de nombreuses années, elle travaillait tous les jours pour financer les sorties, les voyages et les cadeaux de fin d'année des adhérentes : elle avait une broderie ou un tricot en route en prévision de la vente annuelle. Nous perdons notre brodeuse, une tricoteuse experte, une joueuse de Scrabble acharnée, mais aussi une personne très ouverte sur le monde malgré son isolement à la pointe du Trec'h.

Elle était passionnée de tennis, connaissait bien les anciens joueurs pour les avoir croisés à Levallois ou Roland Garros, mais s'intéressait aussi au rugby, au foot, aux concerts et aux opéras, même modernes, et bien sûr à tous les jeux de lettres. Elle était une lectrice assidue, et championne de mots croisés.

C'était une grande dame quelquefois intimidante qui a tout donné pour le club ces dernières années. Nous ne pourrions plus compter sur ses conseils éclairés. Elle laisse un grand vide.

Malgré tout, la vie du club continue cahin-caha, le mardi pour le travail manuel et les cartes, et le jeudi pour le Scrabble.

En attendant votre visite derrière la mairie, bonne fin d'année à tous et à toutes.

*Annick Soulat*



### Kin-ball Club Îlois

#### Les requins sont d'attaque pour défendre leur titre !!!

Le club îlois des jeunes kinballeurs, champion de France junior en titre, est en pleine préparation du 1er Open junior de cette nouvelle saison 2014-2015.

Tous les vendredis soirs, de 18h30 à 20h30, 14 jeunes (+4 cette saison) se retrouvent à la salle polyvalente pour frapper dans la grosse balle.

Nous reconduisons donc 2 équipes îloises cette année, étoffées par les nouveaux arrivants. Les Requins Blancs et les Requins Bouledogues sont plus qu'impatients de retrouver la compétition.

De plus, il pourrait aussi y avoir 1 ou 2 renforts du Kin-Ball Gwened, club vannetais de kin-ball et co-organisateur du prochain open.

Cet open, le 1er du championnat 2014-2015 se déroulera le samedi 20 décembre à la salle omnisports de Kercado à Vannes. Initialement prévu sur l'île, la salle polyvalente n'était pas adaptée pour l'accueil des nombreux jeunes compétiteurs inscrits au tournoi (une centaine). L'Open de l'IAM est donc délocalisé à Vannes pour faire connaître notre sport et notre club sur le continent.

Alors, retenez bien cette date : le samedi 20 décembre à la salle Omnisports de Kercado à Vannes de 10h à 18h.



Remise des prix et Trophée vers 17h. Entrée gratuite. Les Requins vous y attendent nombreux pour les supporter ! IZENAH !!!

*Armand PLESSIS, Président KCI*

*kinballclubilois@gmail.com*

*06 07 84 99 52 - Fb : kin-ball club iloïis*

### Association Sportive Îloise

Cet été, l'association a organisé un tournoi de badminton ouvert à tous chaque mardi en juillet et en août. Démarage tout en douceur avec une douzaine d'équipes en double pour arriver à une quarantaine d'équipes de jeunes, ados et seniors. Ambiance bon enfant qui se terminait après les finales par un pot de l'amitié. Cette initiative sera reconduite en 2015 à toutes les périodes de vacances. Une affiche permanente sera visible dans tous les commerces de l'île.

Les activités ont repris depuis le 4 septembre :

- ▶ Badminton, le mardi de 18H15 à 19H15 et le jeudi de 10H00 à 12H00
- ▶ Tennis le jeudi de 19H00 à 21H00 et le dimanche de 10H00 à 12H00

- ▶ Remise en forme et musculation tous les jours de 17H30 à 19H00, le samedi et le dimanche de 10H00 à 12H00.

Les cotisations pour cette année sont les suivantes :

- ▶ Badminton : 40 €
- ▶ Tennis : 50 €
- ▶ Remise en forme/musculation : 60 €
- ▶ Abonnement Multi sports : 80 €
- ▶ Multi sports adultes : 40 € (réservé commerçants îlois)

Les inscriptions se feront comme d'habitude auprès du président (02.97.26.33.52)

*Le président de l'ASI, Pascal MOUCHOT*



## Les Escales Musicales

Cette saison les « Escales Musicales de l'Île-aux-Moines » fêtaient leurs 10 ans.

Pour honorer cet événement, les Îlois attendaient une programmation exceptionnelle, ils n'ont pas été déçus.

Venus nombreux, ils l'ont été également à nous faire part de leur plaisir de pouvoir entendre des musiciens de telle qualité et d'une telle diversité.

Le concert de « Pâques » nous a permis d'apprécier toute l'inventivité musicale du duo violon et accordéon Stéphane Vincendeau et Thomas Feldes.

Le Chœur Microcosmos, le 23 juillet en état de grâce, nous a laissés pantois par tant de beauté. Il a magnifié, comme peut-être jamais l'acoustique de notre église, une émotion particulière a parcouru l'assistance ce soir-là.

Le 7 août, l'événement fut la présence d'un piano de concert aux « Escales » et la présence de Madame Racha Arodaky. Il y a 10 ans que cela n'était pas arrivé !

Pour nous combler et nous montrer toute l'excellence de son talent, elle nous a proposé un programme consacré à la musique du 18ème siècle : Bach Rameau Vivaldi... Nous avons pu aussi apprécier, à l'occasion de cette soirée, sa gentillesse, sa gaîté et son plaisir de faire de la musique pour nous.

Enfin, le 18 août, l'ensemble « Stravaganza » nous a donné à entendre des chefs-d'œuvre de compositeurs du 17ème siècle aussi essentiels que trop méconnus comme H. Biber. La parfaite exécution, la noblesse d'interprétation de cet ensemble nous a comblés. Nous avons tout particulièrement été



impressionnés par l'éblouissante virtuosité de la violoniste Domitille Gillon.

La responsabilité de la saison prochaine sera assumée par une nouvelle « équipe » composée de Jean-Michel Chrétien, Dominique Dumas, Peter Von Polier qui devra poursuivre la tâche de proposer aux Îlois des concerts de grande qualité.

Mais ceci, toujours bien sûr, grâce à tous les bénévoles qui nous aident à accueillir les musiciens, poser les affiches, vendre les billets sur le marché, et aussi à Monsieur le Recteur Joseph Le Guellault qui accueille les concerts des Escales Musicales en son Église... Sans oublier les élus de la municipalité et des collectivités locales et régionales qui soutiennent fidèlement « Les Escales musicales de l'Île-aux-Moines »



## Association « Couleurs du Temps »

En août, les peintres amateurs de l'association « Couleurs du Temps » de l'Île-aux-Moines et leurs invités (peintre et sculpteur) ont été heureux de vous recevoir dans le cadre de leur exposition annuelle.

Votre présence nombreuse et vos encouragements témoignent de votre intérêt pour cette manifestation et nous vous en remercions tous chaleureusement.

Cette exposition regroupe des œuvres provenant de personnalités différentes aux talents variés, ce qui en fait toute sa spécificité. Une œuvre est le reflet de la personne qui l'a faite.

En peinture on peut s'acharner à vouloir représenter le passé, parler du présent ou imaginer l'avenir. On peut peindre ce que l'on voit, ce que l'on a vu, et parfois ce que l'on rêve.

La peinture, c'est de l'énergie, du mouvement, de la maîtrise du geste ou de la spontanéité, du tragique ou de l'insouciance.

Ce sont toutes ces choses que nous essayons de partager avec vous, chacun en utilisant notre technique personnelle - précise, incomplète ou maladroite - mais en y mettant toujours de la passion.



Une œuvre de Maïté Langlois

Nous espérons vous retrouver l'an prochain pour partager avec vous notre travail de l'année. Ce moment d'échanges est parfois un moment d'angoisse liée à la confrontation, mais aussi d'enrichissement en ce qu'il participe de notre progression et de nos évolutions.

Association « Couleurs du Temps »  
Michèle Le Texier, Présidente

### Association Nautique de l'Île-aux-Moines

**A**mis de la Voile et des régates, Bonjour,

#### Quelques nouvelles de votre Club :

Yann GUICHARD est arrivé second de la Route du Rhum à bord de Spindrift 2, maxi trimaran de plus de 23m. Louis BURTON est 5ème en IMOCA à bord de Bureau Vallée. Bon vent à nos deux skippers licenciés à l'ANIM.

Depuis l'été dernier l'ANIM a confié la gestion de son école de voile à 47° Nautik, structure de la Communauté d'agglomération du Pays de Vannes qui pilote la base de Baden. Dans un premier temps nous avons loué notre matériel et nos locaux, dans un deuxième temps, nous devons vendre nos bateaux et notre matériel à cette structure afin qu'elle en assure la gestion en partenariat avec la commune de l'Île-aux-Moines.

**Guépard :** Nous avons acheté à l'association du Moulin Vert, le Guépard défi d'ados pour la somme de 5 300 €, cette somme tient compte de l'état d'épave dans lequel nous avons trouvé le bateau dans le passage de Saint Armel avec Fabrice LEVET, il y a 4 ans. Nous avons engagé une somme importante pour le remettre en état qui est venue en déduction du prix de vente attendu. C'est une belle opération pour ce guépard associatif qui peut être mis à disposition d'un membre de l'association pour peu qu'il soit un skipper confirmé sur ce support. Nous étudions avec le bureau le prix de mise à disposition du Guépard pour participation aux frais d'entretien.

**Championnat Guépard :** L'ANIM a en charge, à travers Marc BURBAN et Yves MERGAULT, d'animer la classe Guépard et d'organiser son championnat annuel, grâce à l'organisation sur l'eau de Jean Michel et Carole PILON, Samuel BRIEL, Hélène ROBERT BANCHARELLE, Daniel et Martine MARION.

La même équipe est déjà prête pour 2015, de mai à septembre nous animerons la flottille des bateaux traditionnels de régates qui fera d'ailleurs souvent escale à l'Île-aux-Moines. Les 2 événements majeurs de ce championnat : la Semaine du Golfe, du lundi 11 au dimanche 17 mai et le Festival de la Voile les 14, 15 et 16 août. La qualité de notre prestation d'organisation de régates nous amène à organiser trois régates sur l'Île-aux-Moines et quatre régates à Larmor-Baden, Locmariaquer, Saint-Goustan et Arradon.

En 2015, nous organisons 7 des 11 régates du championnat Guépard afin d'encourager les 36 propriétaires de Guépards licenciés à l'ANIM en 2014. Nous continuerons à animer cette classe comme nous l'avons fait depuis l'origine de l'ANIM. Nous saluons ici l'aide financière de la Communauté d'agglomération du pays de Vannes pour nos efforts de développement de cette classe dans les ports du pays de Vannes, tout comme le Conseil général qui soutient le Festival de la voile avec la Municipalité de l'Île-aux-Moines.

L'ANIM est affiliée à la FFV, pour la troisième fois elle maintient le CAP des 100 licenciés annuels 2011 : 109, 2012 : 104, en 2014 l'ANIM compte 100 membres licenciés parmi ses 135 adhérents et licenciés, Si vous ne l'avez déjà fait, pensez à vous licencier à l'ANIM pour améliorer la représentation de notre club auprès de nos instances départementales et régionales.

Que vous soyez participants, bénévoles ou amoureux des voiles multicolores autour de l'Île-aux-Moines, merci de votre soutien. Venez nombreux assister au diaporama du Festival 2014 à l'occasion de :

**L'Assemblée générale de l'ANIM - salle annexe Mairie  
Samedi 27 décembre à 17H30**



### Festival de la Voile 2014 : Une édition bien salée

Le Festival de la Voile de l'Île-aux-Moines tisse son histoire depuis l'année 1995 et nous fêtons cette année son 19ème anniversaire. Ces trois jours de régates intensives organisées traditionnellement autour du 15 août au plein cœur de l'été ont pris une place prépondérante dans le golfe du Morbihan. À travers les aléas de la météo, les courants parfois violents et la participation des concurrents en partie liée à la tendance sportive du moment, le festival poursuit sa ronde contre vents et marées.

L'extravagance des parcours tracés dans un site d'une grande beauté l'emporte sur le sérieux des compétitions rationnelles et académiques. La difficulté des courants, le déventement des plans d'eau sous les îles, la faible profondeur des fonds à certains endroits et, disons-le enfin, le mode de classement au temps compensé d'unités aussi disparates, ne feront jamais du Golfe un plan d'eau olympique... Et pourtant, les amateurs de régates peuvent prendre un grand plaisir en disputant ce festival entre les îles, et ils peuvent mesurer leurs

talents en se frottant à quelques grands professionnels de la voile comme si leur honneur en dépendait. Il n'est pas donné à tout le monde de rester bord à bord avec Yann Eliès, roi du Figaro ou Alain Gautier, vainqueur du Vendée Globe, Daniel Souben, vainqueur du Tour de France à la Voile, ou encore Servan Escoffier et Louis Burton qui préparent une nouvelle fois la Route du Rhum.

Le Festival 2014 fut d'abord un « grand cru » dans la mesure où la météo permit de mettre en place un programme complet de régates passionnantes. Le Comité de course, présidé par Marc Burban et Luc Houdet, lança quelques cinq départs avec panache. Le traditionnel tour de l'Île-aux-Moines du 15 août donna le signal aux trois jours de compétition avec 225 bateaux en course. Au bout d'une heure, les bateaux des deux flottes parties, l'une de la baie de Kerdelan, l'autre du port de l'île devant Irus, étaient bientôt mélangées. Une guirlande de voiles multicolores faisait alors le tour complet de l'île, les coureurs se resserrant aux différentes pointes en un formidable rassemblement.

Les heures de marées favorisaient les parcours vers le fond du Golfe, et les 16 et 17 août, deuxième et troisième jours de régates, les concurrents allèrent contourner les îles jusqu'à faire le tour d'Arz. Bagarres de tribord sur les départs, passage à l'arrachée sur les pointes à écraser les goémons, finesse de la glisse par vent quasiment nul, réglages par belles brises, les équipages ont réalisé des prouesses dans un paysage toujours renouvelé.

Parmi les séries dominantes, les Guépard, Gazelle et Berny s'en sont donné à cœur joie au milieu des quillards et habitables, et derrière quelques catamarans de sport s'envolant, loin devant, à la manière de libellules dans des gerbes d'écume blanche ! À les observer de l'extérieur, rien ne différencie les Plates en V : même coques, mêmes voilures. Et



pourtant, les vitesses et les caps de la flotte des cinquante bateaux sont loin d'être les mêmes. Loïc Fournier-Foch, vainqueur dans la très disputée série des Guépard l'explique : « Sur ces coques de 600 kg, nous sommes environ dix à la même vitesse. Nos bateaux sont parfaitement optimisés au niveau des poids, des réglages, de la profondeur des dérives selon la force du vent, jusqu'à 30/35 nœuds. Vient ensuite l'homogénéité de l'équipage – je cours avec mon fils depuis plusieurs années - et bien sûr, la connaissance du plan d'eau qui s'acquiert avec l'expérience. »

Au pays du golfe du Morbihan, plus que partout ailleurs, les régates ne sont jamais jouées d'avance. Le vent n'est pas le seul à juger les coureurs. La vitesse et la direction des courants varient subtilement en fonction des heures et des coefficients de marées. Pour compliquer la donne, bon nombre d'entre eux sont environnés de contre-courants malins. Ces subtiles variables constituent le sel de notre « Festival », jamais fade, toujours relevé !

Rendez-vous en 2015 les 14, 15 et 16 août.

*Daniel Gilles*

## Les Voiles du Petit Pont

Cette nouvelle association s'adresse à tous ceux qui désirent (re)partir à la découverte de la voile, des vents, des courants et des îles du Golfe du Morbihan. Dans le sillage du Sinagot et du Guépard, notre petite flotte de plates à dérive ne demande qu'à s'agrandir pour offrir aux plus petits comme aux plus grands la possibilité de se réapproprier les gestes de la voile traditionnelle et de la godille.

Pour atteindre ses objectifs, l'association « les Voiles du Petit Pont » sollicite dès à présent son rattachement à 47° Nautik, l'entité mise en place par Vannes Agglo dans le but précisément « de développer et rendre visible une offre de nautisme tout public de proximité et touristique ».

Par sa taille, sa position centrale dans le Golfe et sa forte tradition voile, l'Île-aux-Moines a de nombreux atouts à faire valoir. En attestent les 28 000 demandes de renseignements faites à l'Office du Tourisme cet été et l'encouragement de nos élus à développer un tourisme culturel responsable et durable.



*Jean-Marie Héaulme, président des Voiles du Petit Pont*

*Pour en savoir plus : [lesvoilesdupetitpont.com](http://lesvoilesdupetitpont.com)*

*Tél. : 06 77 67 96 47*

### Association Diorren

L'association Diorren reprend à partir du 19 Novembre (et jusqu'au 19 Février), l'opération « Un hiver à l'Île-aux-Moines », en proposant plusieurs diaporamas sur différentes régions du monde.

La première séance continuera le voyage en Mongolie commencé l'année dernière, cette fois-ci au cœur de l'hiver, quand les températures descendent en dessous de  $-35^{\circ}\text{C}$ .

Juste avant Noël, le 19 Décembre, nous partirons vers les Terres australes et antarctiques françaises, avec les témoignages d'Hervé Crequer, d'André Le Dugue et de Loïc Le Pluard qui s'y sont rendus à plusieurs reprises, notamment avec le Marion Dufresne.

Découverte de cet univers particulier, avec ses espaces vierges, ses manchots, ses otaries et ses éléphants de mer.

En début d'année 2015, le 19 Janvier, cap sur les Açores avec Lionel Prin qui nous parlera de ses virées en bateau dans l'Atlantique, des différentes îles de l'archipel et de sa dernière découverte, l'île de Santa Maria.

Patrick Dubois évoquera également le Groenland qu'il a eu l'occasion de découvrir au cours d'une croisière hors du commun



organisée au cœur de cette nature grandiose. Voyage dans cette terre de contrastes, dotée d'icebergs aux formes fantastiques et d'une couche de glace de plusieurs kilomètres d'épaisseur.

Enfin le 19 Février, suite du périple aux Açores avec Lionel Prin et découverte des îles dalmates de Croatie (Dubrovnik, Trogir, les îles de Brac, Hvar et Korcula) avec Etienne Dehau.

Très Bonnes Fêtes à tous.

### Association Korollerien Izenah

C'est à l'occasion de la fête de la mer le 3 août dernier que nous avons effectué notre première représentation de l'année en public, à la Pointe du Trec'h, sous un soleil radieux et un public toujours présent.

Notre spectacle de fin d'année du 22 Novembre a été une nouvelle fois l'occasion de réunir les nombreux fidèles spectateurs.

La première partie fut composée d'un large répertoire de danses traditionnelles entraînantes telles que : l'avant 2 de travers, rond de St Vincent, suite Kef, Landeda, valse irlandaise...

La deuxième partie, très originale, ayant pour thème Autour du bateau « Le Normandie », nous fait danser, lors de sa construction, de nombreuses danses nantaises mais en prenant le temps de passer un dimanche à La Baule-Les-Pins, et enfin, tous nous assistons au départ du majestueux bateau.

Une soirée réussie par sa chorégraphie, ses danses, l'enthousiasme du public, le repas et la soirée dansante proposés pour terminer la soirée. Un bon moment, merci à tous ceux qui y ont contribué.

C. LE ROUX, Secrétaire



### Dimanche de Pâques, 5 avril, les Coquecigrues reviennent...

Comme tous les deux ans, nous accueillerons le spectacle « tous publics » en plein air, et gratuit, de la troupe des Coquecigrues... à partir de 15h15... et jusqu'à la « chasse aux œufs » qui clôturera la journée...

## Association Communale de Chasse Agréée de l'Île aux Moines

Nous sommes heureux d'accéder à une activité de loisir et de plaisir pour nous tous, les 39 membres, en participant à la gestion et la protection de l'environnement des sites naturels qui nous sont, à tous très chers. Non seulement par la gestion du patrimoine animalier présent (les nuisibles lapins, les beaux chevreuils et aussi les passages de sangliers), mais aussi celui des espèces volantes, (faisans, perdrix, pigeons, canards et bécasses) ; nous gérons aussi les nuisibles et prédateurs comme les ragondins, les corneilles, les pies et autres corbeaux malfaisants. Nous participons en liaison avec le Conservatoire du littoral à l'entretien des chemins et des débroussaillages. Nous cultivons des parcelles de terre, (maïs, blé noir) ; nous créons et entretenons des abreuvoirs et « agrainoirs » disposés sur l'ensemble des territoires autorisés à la chasse. Nous portons aussi le plus d'attention possible au respect de la tranquillité et le respect des biens d'autrui. Sachez aussi que, depuis trois ans, nous nous interdisons le tir des poules faisanes, mais aussi celui des perdrix, (en manque) pour une meilleure reproduction naturelle pour le plaisir de tous.

C'est tout cela la chasse sur l'Île ou même ailleurs.



Merci à tous ceux qui nous permettent de réaliser, pendant toutes ces périodes avec ou sans chasse, notre plaisir et notre passion, mais aussi celui de profiter de ce cadre environnemental.

*Le Bureau de l'ACCA*

## La Compagnie du Caillou

Nous en sommes désolés, mais nous devons vous avouer que nous n'étions pas prêts ce mois d'octobre à jouer les deux pièces que nous sommes en train de travailler. Nous espérons être en mesure de vous présenter quelques scènes de : « L'Appeau du Désir » de Gérard Levoyer pour le téléthon. Nous devrions pouvoir vous jouer la pièce entière en 2015.



Par ailleurs nous avons le fol espoir d'être prêt à jouer, TOC TOC de Laurent Baffi, l'autre pièce sur laquelle nous travaillons activement, l'été prochain. Cette pièce est longue, avec des rôles lourds à apprendre et surtout se joue sur un mode de boulevard que nous n'avons pas l'habitude de fréquenter.

Pour la deuxième année nous sommes invités au Festival Entr'Acteur dans les Abers début novembre. Nous y présenterons : Poivre de Cayenne et le Défunt de René de Olbaldia.

En mai prochain, pour la semaine du Golfe, La Compagnie jouera des scénettes de L'Appeau du Désir sur des balcons et autres du Lério.

Enfin, début 2015 Armelle donnera des cours d'expression corporelle et vocale à l'école. Son intention est de faire travailler les enfants sur les poésies apprises depuis le début de l'année. Le recrutement futur de la Compagnie devrait être ainsi assuré...

## Association de Gymnastique Féminine

Le lundi 22 septembre 2014, notre activité sportive a repris ses cours, à raison de trois séances par semaine :

Lundi	Mardi	Mercredi
14h30 – 15h30	10h00 – 11h00	18h00 – 19h00

Anne-Cécile JOUBAUD continue d'assurer le bon fonctionnement, avec beaucoup de succès, puisque cette année une dizaine de nouveaux adhérents dont deux messieurs, que nous sommes heureux d'accueillir, nous ont rejoints, et c'est au nombre de trente-six que nous pratiquons désormais notre activité.

Un regroupement animateurs et dirigeants de club s'est tenu le samedi 27 septembre à Quiberon ; ce fut un temps d'échanges entre les clubs et le Comité Départemental Sport Pour Tous du Morbihan. Une charte « Sport-Santé-Bien-être »

a été évoquée, c'est un projet qui permettra de valoriser la qualité des services offerts par le club, ainsi que notre capacité à accueillir de nouveaux adhérents (notamment les personnes sédentaires).

Une réunion d'informations doit se tenir au Comité Départemental le 25 novembre à Vannes.

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu à Muzillac le 31 janvier 2015, le Comité Départemental fêtera ses quarante ans d'existence.

En espérant que cette nouvelle année sportive se déroulera dans de bonnes conditions, je vous souhaite un bon Noël et vous adresse tous mes vœux pour l'année 2015.

*La présidente, Annie NOUVELON*

## ADSL IAM (Amis Du Sentier Littoral de l'Île-aux-Moines)

Pas de nouvelles du sentier littoral depuis longtemps... Le sentier semblait en hibernation depuis six années, c'est long, mais voici qu'il se réveille.

Très prochainement, dès le début 2015, le sentier littoral sera réalisé devant la propriété G. Les promesses inconsidérées des uns, les souhaits illégaux des autres n'ont pu tenir la route. L'intérêt privé ne peut se justifier devant l'intérêt général.

Quant au sentier littoral le long de la propriété M., il n'y a jamais eu de problème. Cependant, l'association a été amenée à faire paraître un droit de réponse dans Ouest-France et Le Télégramme

Que voici :

« La détresse exprimée par P. M. quant à l'avenir de son entreprise ostréicole ne peut qu'attirer la sympathie. Elle n'en soulève pas moins quelques réserves.

1 / L'avancement du sentier littoral a été mis en cause sur France 3 notamment, ainsi que dans l'invitation au sit-in affichée dans l'Île-aux-Moines par P.M.

a/ Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas d'un projet de « détournement du sentier littoral » mais de terminer la réalisation selon le tracé légal établi par l'arrêté préfectoral d'avril 2004. Il faut savoir que le cheminement actuel sur les propriétés voisines du terrain M. est provisoire, dans l'attente de la réalisation définitive du sentier littoral.

b/ Légalement le sentier littoral qui est la matérialisation de la SPPL ( Servitude de Passage pour Piétons le long du Littoral ) n'a pas pour vocation à désenclaver une propriété privée. Il est strictement piétonnier et donc interdit à tout véhicule (vélo, voiture, etc...) .Tout accident poserait un délicat problème d'assurance et de responsabilités.

2 / En effet le désenclavement d'une propriété ne peut être qu'une opération privée, engageant le propriétaire enclavé et ses voisins, dans le cadre de négociations devant aboutir à un compromis. Si la loi stipule que « nul citoyen ne saurait de-

*meurer enclavé », elle ne dit pas que le désenclavement doit être gratuit et réalisé au seul profit du bénéficiaire...*

*Tout comme l'administration de l'Île-aux-Moines, notre association sait que des propositions ont été faites depuis de nombreuses années à la famille M. pour procéder à son désenclavement.*

*Nous souhaitons que la sagesse et la raison mettent fin à cette douloureuse situation.»*

Pendant ces six dernières années, le désenclavement du terrain M. a été lié au sentier littoral avec un entêtement fort regrettable.

« Un chemin ou droit de passage » abracadabrantesque a été proposé au vote en conseil municipal, Un permis de construire sur terrain enclavé a même été délivré juste avant le vote du PLU et juste avant les élections municipales...

Cependant, un accord vient enfin d'être trouvé entre P.M. et ses voisins grâce à la médiation de la municipalité.

Le sentier littoral sera alors translaté de quelques mètres sur la propriété voisine.

Que le sentier littoral continue son chemin...

Très joyeuses fêtes de Noël à vous tous.

*Denise Rivière, présidente de l'ADSL IAM*





## Association des Pensionnés et Veuves de la Marine Marchande et de la Pêche

### Section de l'ÎLE-AUX-MOINES

Bonjour à tous!

En 2013, est né dans le Morbihan, un projet de collaboration du Service Social Maritime avec les Présidents de Section afin de les rendre acteurs auprès des Pensionnés de l'E.N.I.M.

L'ÎLE-AUX-MOINES a été choisie comme «Commune pilote». Depuis tous les Présidents de section ont réunion avec le Service Social Maritime tous les 6 mois, à ETEL : en 2014, ces réunions ont eu lieu le 24 Avril et le 23 Octobre.

Les Assistantes sociales ont besoin de nous pour relayer l'information auprès des Pensionnés et soutenir les plus fragilisés.

Le n° de téléphone du Service Social Maritime à VANNES est : 02 97 08 37 96.

Le relais sur l'ÎLE-AUX-MOINES : Michèle BEVEN : 02 97 26 34 29.

Le 17 Juin, la Présidente a participé à l'Assemblée Générale de HOUAT avec Serge Cantaloube.

Le 27 Août, réunion à l'E.N.I.M. à LORIENT pour préparer les motions qui seront présentées au Congrès, National, le 20 Septembre, par la Commission des Affaires Sociales et des vœux.

Le 10 Septembre, réunion à CARHAIX du Comité de Bretagne, notamment pour préparer et finaliser les détails techniques du Congrès à PLONEOUR-LANVERN avec le Président du Finistère : Alain POCHER

Le 15 Septembre, réunion à ETEL du Bureau Départemental.

Du 17 au 20 Septembre, déplacement à PLONEOUR-LANVERN pour participer avec la Commission des Affaires Sociales à finaliser les motions à présenter. Participation, également au

groupe d'études et de réflexion (G.E.R.) concernant les veuves de marins de France et d'Outre-mer, aux séances du Bureau et du Conseil Fédéral ainsi qu'aux diverses cérémonies du Congrès.

Le 26 Septembre, réunion du Bureau Départemental à ETEL.

Le 10 Octobre, Conseil d'Administration Départemental à SAINTE-ANNE-D'AURAY

Le 23 Octobre, la Présidente n'a pu assister à la réunion avec le S.S.M. à ETEL, étant retenue par des obligations familiales 280 Morbihannais ont assisté au Congrès de PLONEOUR-LANVERN et 233 sont restés auepas dont 5 îlois.

#### Rappel des Manifestations prévues:

- ▶ 11 ou 18 Janvier 2015: Galette des Rois de la Section à la Salle Annexe de la Mairie
- ▶ 15 Février 2015 : Repas Galette des Rois à LANGUIDIC
- ▶ 7 Avril 2015 : Assemblée Générale de la Section de l'ÎLE-AUX-MOINES
- ▶ 12 Avril 2015 : Assemblée Générale Départementale à QUIBERON, espace Louison Bobet
- ▶ Prévision d'un séjour , région de MEZE (Hérault) à côté de SETE, hébergement en village vacances au CAP D'AGDE du 17 au 24 Septembre 2015 à l'occasion du Congrès National le 20 Septembre.

Date limite de préinscription repoussée fin Décembre 2014

En 2016, le Congrès National aura lieu à HENDAYE-IRUN et en 2017 à LA ROCHE SUR YON

Nous vous souhaitons une très bonne fin d'année 2014 et une excellente année 2015 Que celle-ci vous garde tous en bonne santé et vous apporte JOIE et BONHEUR

*Michèle BEVEN et le Bureau*



## Association des Parents d'Elèves de l'école St-Joseph

La rentrée scolaire 2014-2015 s'est faite au nombre de 21 enfants. Myriam DE BEARN accueille 10 enfants en maternelle et CP tous les matins (1/2 temps) et Bénédicte CHATEL accueille 11 enfants en primaire, ainsi que tous les petits l'après-midi.

#### Nouvel emploi du temps !

Cette année, les enfants ont un emploi du temps différent car les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place par la Mairie. Un accord préalable a été demandé auprès des parents pour un engagement annuel des enfants (sans obligation) aux diverses activités.

Les lundis, mardis, la classe se termine à 15h45 laissant place à différentes activités qui se déroulent au sein de l'école, animées par des bénévoles et personnels de la Mairie : anglais, science, poterie, lecture... les jeudis à 15h30 pour des activités sportives nécessitant une plus grande plage horaire et les vendredis à 16h30.

Le mercredi, les enfants terminent à 11h45.

#### Renouvellement du bureau

Les personnes à jour de leur cotisation 2014-2015 (soit 10 adhésions sur 13) ont élu au bureau lors de l'assemblée générale ordinaire le 10 octobre dernier :

- ▶ Marine MONTORIOL - Présidente
- ▶ Stéphanie LEVET - Vice-présidente
- ▶ Véronique PASTOUT - Trésorière
- ▶ Caroline LE MENE – Secrétaire
- ▶ Edouard BRUNET – Vice-secrétaire

#### Activités de l'APEL

Les activités suivantes seront reconduites cette année scolaire

pour aider à financer les sorties des enfants (sous réserve de l'autorisation de la Mairie) :

- ▶ Marchés de Noël : les 12, 19 et 24 décembre 2014 / Place du marché
- ▶ Réalisation et vente d'un calendrier
- ▶ Vide-grenier : le 25 avril 2015 / Place du marché
- ▶ Repas de fin d'année : le 27 juin 2015 / Place du marché

#### Sorties scolaires envisagées :

Plusieurs sorties sont envisagées cette année avec les enseignantes :

- ▶ Cinéma (pour tous les enfants) : programmée en fin d'année 2014
- ▶ Spectacle (pour les petits) au Palais des Arts de Vannes : janvier 2015
- ▶ Activité sportive à Arradon : date non communiquée
- ▶ Musée de la Préhistoire (pour les grands) : avril 2015
- ▶ Les jardins de Cléguérec pour petits et grands : printemps 2015
- ▶ Sortie au Puy du Fou (pour les grands) : le 3 juillet 2015 (dernière journée de classe !)

#### À noter !

Une page internet des informations de l'APEL sur le site de l'école sera très vite en ligne pour les parents. Les infos seront mises à jour par Marine et Edouard BRUNET.

Tous les membres du bureau de l'APEL souhaitent un merveilleux Noël à tous, parents et enfants, ainsi qu'une très belle année 2015.

*L'APEL de l'École St-Joseph*

### OGEC Ecole Saint Joseph de l'Île-aux-Moines

L'école primaire sur l'île est au centre de notre identité. Si le nombre d'enfants scolarisés sur l'île diminue (21 inscrits à la rentrée), la mission de l'OGEC (Organisme de gestion de l'école catholique) demeure primordiale. Tant que nous entendons les cris des enfants dans la cour de récréation, notre île vit.

La semaine des 4 jours et demi a été mise en place dans notre école à la rentrée scolaire.

En janvier dernier, la directrice de l'école Bénédicte CHATEL a invité Philippe Le BÉRIGOT alors vice-président de la Commission scolaire, Marie-Paule BELLEGO, trésorière de l'OGEC, devenue adjointe chargée de l'Enseignement, le Bureau de l'association des parents d'élèves et celui de l'OGEC, et bien entendu les enseignantes de l'école Myriam de BEARN et Laurence ORHAN ainsi que les parents à un conseil d'établissement au sujet de la réforme des rythmes scolaires. La baisse des effectifs a conduit la Direction départementale de l'Enseignement Catholique à restructurer l'équipe enseignante : Myriam a vu son emploi du temps aménagé pour pallier la disparition du poste de Laurence que nous remercions pour son engagement et son professionnalisme au sein de notre école.

Philippe Le BÉRIGOT et Marie-Paule BELLEGO, ont engagé la municipalité dans cet effort : permettre aux enfants de l'île de s'épanouir dans les activités que permet cette réforme où le temps d'enseignement est concentré le matin pour réserver à l'après midi les activités culturelles, scientifiques et sportives.

Nous tenons à remercier la municipalité d'avoir facilité la mise en place de ces activités en confiant à la directrice des loisirs, Anne-Cécile JOUBAUD, le soin de coordonner les actions des professionnels et bénévoles qui éveillent les enfants en complément du travail fondamental des enseignantes.

- ▶ Éveil à l'Anglais : Joël BOUF
- ▶ Lecture : Marité LE BODO et Annie PRESSARD
- ▶ Activités de bricolage : Christiane LE PORT
- ▶ Activités sportives : Anne-Cécile JOUBAUD et Christiane LE PORT



Pour redevenir pragmatique, nous saluons l'effort financier de la commune pour soutenir ces activités ; en effet, la Mairie loue les locaux de l'école pour y organiser les ateliers au plus près de l'établissement scolaire, ce qui simplifie le travail de la garderie et la récupération des enfants par les parents en fin de journée.

Côté investissement, l'association de la Fête de la mer nous propose chaque année de financer l'achat de matériel et d'équipements alors que l'association des propriétaires de nos bâtiments (école et cantine) minimise les coûts de location qui restent importants au regard de nos effectifs.

Comme vous le voyez, notre école vit bien ; grâce à la bonne volonté de chacun.

Soyez nombreux à participer aux manifestations organisées par l'APEL (parents d'élèves) et l'association de la Fête de la mer :

***Une école, c'est de l'or pour la commune.***

*Marc BURBAN, Président de l'OGEC*



### Easylang

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les activités de notre association ont repris, pour l'année 2014/2015, tous les mardis soir de 18h00 à 19h00 à la Salle Annexe de la Mairie (hors vacances scolaires).

Notre ambition est de permettre à tous les îlois qui le désirent, de se remettre à niveau ou d'approfondir leurs connaissances de l'anglais. N'hésitez pas à nous rejoindre,

même en cours d'année. Chacun travaille à son rythme et selon son niveau.

Merci à Bernard Tattevin qui très fidèlement depuis 5 ans, nous accompagne dans cette belle aventure. Un grand merci à la Mairie de toute l'aide qu'elle nous apporte chaque année.

*See you soon !*

## Les fontaines

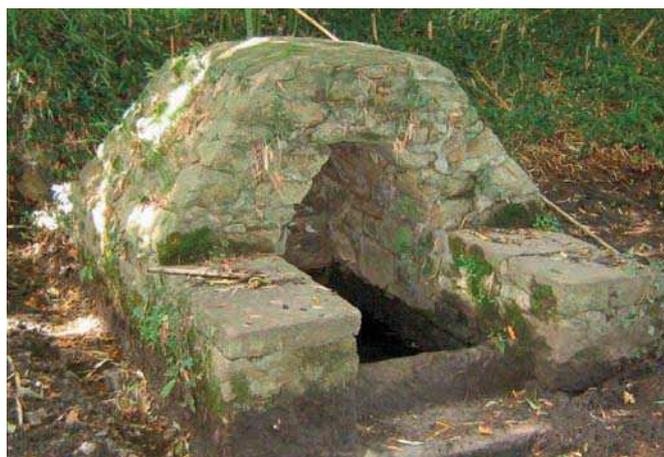
Les fontaines sont nombreuses sur notre île mais souvent inconnues car elles sont enfouies sous la végétation.

Les faire redécouvrir aux îlois, tel est le but que s'est fixé l'équipe municipale pour les mois à venir.

Il y a quelques dizaines d'années, Léone Morice et un groupe de bénévoles les ont dégagées des ajoncs, ronces et autres pruneliers sauvages, puis, le temps passant, elles ont été à nouveau envahies par les herbes folles.

En 2001, Jean Pressard a demandé à Céline Dupuis de les répertorier et elle a même proposé un « circuit des fontaines ». Alors, à notre tour, et grâce au travail commencé, nous souhaitons remettre à l'honneur ces points d'eau qui étaient si présents dans la vie quotidienne des îlois, points de rencontre pour les jeunes, lieux de bavardage entre lavandières et habitants d'un même quartier.

Grâce au travail de l'équipe des services techniques et aux conseils judicieux de Julien Leperlier, notre garde littoral, nous



*Kerquecu*

avons commencé à les faire sortir de leur sommeil : nous leur devons respect car c'est une partie vivante de notre patrimoine.



*Salzen avant*



*Salzen après*

### Le "Filet de sole Port-Miquel" de Ludo

(pour 2 personnes)



**Ingredients :**

- 1 belle sole (600 g)
- 100 g de champignons de Paris
- 100 g de crevettes décortiquées
- 1 petit pot de crème fraîche
- 50 g de beurre demi-sel
- fumet : l'arête de la sole  
10 cl de vin blanc  
25 cl d'eau  
2 échalotes, thym,  
laurier, sel, poivre.

Lever les 4 filets de la sole, les rouler et les maintenir avec un cure-dent en bois.

Faire un petit fumet avec l'arête et les ingrédients du fumet. Laisser mijoter 15 minutes, le passer au chinois et mettre les filets à cuire dans ce fumet environ 10 minutes. Les ôter de la cuisson et les garder à part.

Faire revenir les champignons et les crevettes, singer (saupoudrer de farine) et mouiller avec le fumet, ajouter la crème et laisser mijoter pour obtenir une sauce nappante, mettre les filets de sole à réchauffer dans cette sauce et servir.

Bon appétit...

### Chez Charlemagne : Sur le port de l'Île-aux-Moines

Sur un mur, une collection de baromètres donne l'humeur du temps et s'étale avec les tableaux. Accrochés en l'air, de vieux moteurs hors bord évoquent leurs longs sillages d'antan. Quelques maquettes, quelques peintures voisinent avec des paires de ski nautique et même deux paires de ski alpin ! Au fond des deux pièces du rez-de-chaussée, trônant au-dessus de la cheminée, une carapace de tortue montre sa couleur vernissée plus belle que celle des vernis de yacht. Au-dessus du bar, hiver comme été, les horaires et coefficients de marées sont affichés en bonne place. Une indication précieuse pour connaître le cheminement des 300 millions de m<sup>3</sup> qui irriguent le golfe depuis des millénaires.



Dehors, la décoration est confectionnée par la nature : le ciel et la mer dressent leur décor, jamais les mêmes, toujours changeants. Quand le soleil vient contourner le pignon ouest et lécher la façade de la maison ourlée d'un bleu turquoise, le printemps n'est plus loin. La petitesse intérieure des lieux oblige les occupants à déborder au-delà du pas de la porte et empiéter sur la route retenue par le perré baigné par la mer et les algues. À la lumière du soir, la bière prend alors cette couleur ambrée qui embellit la vie. À travers le verre levé au niveau des yeux, c'est tout un décor qui s'anime en transparence : sur une belle étendue plantée de piquets de parcs à huîtres, la petite île d'Irus est sagement posée sur l'eau et le clocher d'Arradon pointe dans la verdure.

Passé 20 heures et le dernier taxi qui dessert le dernier passeur de la journée, la chaussée fait partie des meubles. Et si par hasard vous passez par l'Île-aux-Moines, le bistrot Charlemagne offre un havre de paix impossible à rater sur la route du port qui longe la mer jusqu'au pied du bourg. Une longue forme de lest en fonte provenant d'un bateau du chantier du Guip fait office de banc, deux immenses hélices de chalutier sont adossées au mur. Un gouvernail peint aux couleurs de l'Association Nautique de l'île est plaqué en façade. Depuis quelques années, un coin terrasse abrite une dizaine de tables pour l'heure du déjeuner. Un panneau disposé à raz de terre, au niveau des

museaux, signale un seau d'eau pour « les chiens qui savent lire ». Au fur et à mesure des heures qui passent, les discussions sont plus enjouées, les voix de plus en plus hautes, les secrets de moins en moins gardés. Sur les carreaux embués des fenêtres, les voiles qui passent au loin ornent des rideaux imaginaires.

Parmi les différents propriétaires successifs de ce lieu, Marie Le Guen occupe une position stratégique dans la mesure où le nom de son bistrot est lié au surnom de son père. À cette époque lointaine des années 1920 (date de la photo ancienne ci-jointe), la petite fontaine d'eau douce qui jouxte le vieux bâtiment de pierre chaulé servait aux équipages de thoniers échoués à quelques encablures sur la grève. Il s'en est passé des conciliabules avant l'appareillage pour le grand large ! Les archives montrent d'abord une seule maison avec fronton sur le port, puis deux maisons jumelles, accolées. Demeure aujourd'hui celle de droite qui abrite la cuisine actuelle du restaurant. La maison de gauche quant à elle a été entièrement transformée. Elle est désormais plus haute et plus longue, ce qui donne une façade principale très différente, placée parallèlement à la route. Mais pour revenir à l'histoire du nom du bistrot, il faut préciser que c'est le père de Marie Le Guen qui était surnommé « Charlemagne ». Sa fille continuera naturellement à être appelée de cette manière, et après sa mort le nom sera apposé sur le fronton de pierres face à la mer.

Chacun donne sa version sur l'origine de cette appellation non contrôlée. À l'école publique du village, Marie se serait passionnée pour l'empereur à la barbe fleurie. Au défilé du mardi gras, elle aurait même emprunté son costume. Mais Philippe Le Bérigot, notre maire actuel, a sans doute la bonne réponse. Le nom de Charlemagne serait en fait le surnom du père de Marie. Il proviendrait de la ressemblance entre le père Le Guen et « l'empereur à la barbe fleurie » figurant sur une illustration d'un livre d'histoire de l'école. Tous deux portaient une chemise blanche au col montant. C'est ainsi, qu'un beau jour, le père Le Guen se trouva affublé du nom d'un roi des francs, né en 1742 !





Plus sûrement, Marie Le Guen n'avait qu'un seul bras. Adossée à l'embrasure de la porte d'entrée, elle demandait souvent l'heure aux passants. Il lui arriva, comme encore aujourd'hui pour la même raison, d'être obligée de se réfugier à l'étage quand la marée de vive-eau et le vent de surôit conjuguent leurs efforts. La mer occupe alors le rez-de-chaussée et « l'empereur » a les pieds dans l'eau. La route disparaît pour quelques heures, ensevelie sous la mer dans un golfe rempli à ras bord.

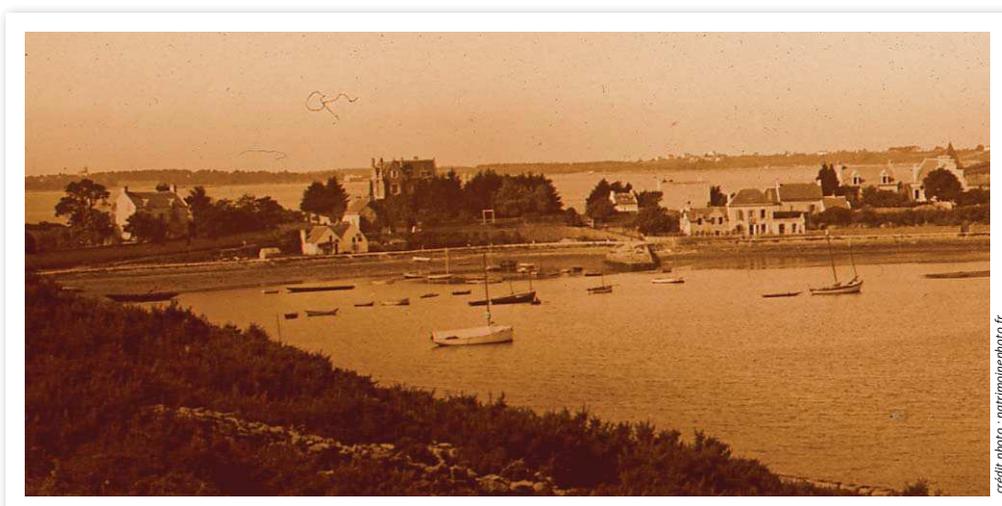
Les enfants de Marie-Charlemagne occupèrent les lieux quelques jours par an après leur mère, histoire de conserver la licence du « débit de boissons ». Madame Sanchez leur succéda et transforma la maison en véritable bistrot. Comme au « Cap Horn » de la famille Labousse plus près du Grand Pont, ou le « Café des Algues » de Tante Jeanne à Port-Blanc où l'on attendait le passeur devant un coup de cidre, le sol était en terre battue. Sur ces trois bâtiments, l'emplacement de la façade, s'effaçait juste pour laisser passer le chemin de charrette entre le bâtiment et la mer. Encore aujourd'hui, l'intérieur de cet endroit ouvert sur le nord et petitement éclairé, contraste avec la beauté du spectacle extérieur. L'omniprésence de la mer laisse toute

la place à la rêverie. Plus tard, c'est Patrick Demigneux qui saura faire de ce lieu confidentiel, le restaurant que l'on connaît aujourd'hui. Prendre un pot au bar de chez Charlot deviendra une habitude, s'asseoir sur une des quinze petites tables pour y dîner le soir d'un plateau de fruits de mer, une aubaine.

Un beau jour, Jean-Marc Desmarest fit partie du décor grâce - dit-il avec sincérité - à son « sauveur » de Patrick. C'est lui qui mettra le pied à l'étrier au « mauvais garçon » et lui apprendra les rudiments du métier. Passé 50 ans, après des années sur la passerelle du Bob Cool, un bar de nuit parisien, il prend possession de Charlemagne. Finies les lumières de la ville. Avec originalité, patience, un caractère bien trempé et une véritable tendresse soigneusement dissimulée, il enjôle l'espace d'un endroit fait pour lui, et pour ses amis. Il le façonne à son image. Jean-Marc est à la manœuvre en silence, efficace, précis. Parfois avec un petit bouc au menton, tête chauve, il passe de table en table, remue les sourcils, jette un œil malicieux, renifle en cuisine, goûte les sauces. Désormais, c'est surtout derrière le bar qu'il remplit son office en patron de navire. À son bord, ni jeunes, ni vieux, mais une seule et même bande d'îlois, de parisiens, de passants, de plaisanciers, qui trinquent au bonheur de vivre. Un mélange de gens assemblés à la manière des meilleurs ingrédients d'une bonne cotriade.

Par moments, avec des cris stridents, les mouettes du Grand Pont tout proche donnent l'ordre aux buveurs de lever le coude à la santé de la Reine d'Angleterre « qui nous a déclaré la guerre ». Ils peuvent aussi fêter les retrouvailles après les mois d'hiver passés à terre, ou trinquer au si joli petit bord tiré le long de la truie d'Arradon. Quand le soir descend au creux du port, à la manière du courant, la vie s'alterne. Dehors, le soleil et la mer s'estompent dans le silence de la nuit qui tombe ; dedans, le bruit monte d'un cran et la lumière illumine les cœurs.

**Daniel Gilles**



**Le port du Lério en 1924.**  
Le bistrot de Marie Le Guen est alors constitué de deux maisons jumelles accolées. À gauche du bâtiment, on distingue la fontaine que l'on connaît encore aujourd'hui.

crédit photo : patrimoinephoto.fr

### Départ en retraite de Ginette Chamailard

**G**inette, une commerçante chère au cœur des Îlois prend une retraite bien méritée.

Elle était fidèle au rendez-vous tous les vendredis matins, par tous les temps, tout au long de l'année mais nous ne la verrons plus sur la place de la mairie. Avant de partir nous l'avons interrogée.

#### **Depuis quand venez-vous à l'île vendre votre poisson ?**

Arrivée en 1977, c'est devant l'épicerie de Dany et Jean-Yves Quéré que j'ai installé mon premier étal, ensuite devant le café « chez Marie » où j'ai fait la connaissance de Yeyette, Gilbert et Claire Ehanno et Marie-Thérèse, la marchande de légumes. Venant de l'extérieur, M. Thérèse et moi nous sommes très vite entraînées et sommes devenues les meilleures amies du monde (notre amitié est toujours intacte 36 ans plus tard !!!).

#### **J'imagine que ça n'a pas été toujours facile de venir chaque vendredi, par tous les temps, sur une île ?**

Non, bien sûr : il fallait décharger nos marchandises sur la cale de Port-Blanc, puis sur le bateau du passeur, redécharger sur le quai de l'île puis sur le camion de Raymond Le Mauff et bien sûr recommencer en sens inverse en fin de matinée pour le retour sur le continent. Au départ nous ne venions qu'aux beaux jours mais à la demande des Îlois, nous sommes venues toute l'année et c'est ainsi qu'a été créé le premier marché, transféré sur la place de la mairie.



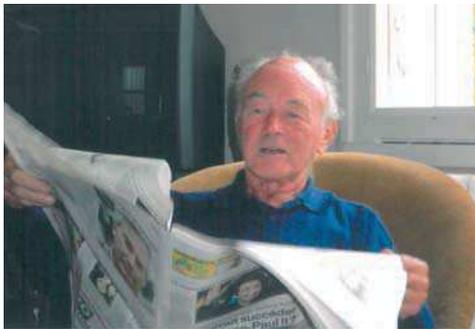
#### **Tant d'années passées à ravitailler les Îlois ça crée des liens !**

Bien sûr, je suis très attachée à mes clients et j'ai un pincement de cœur de devoir les quitter. Ils se reconnaîtront ceux qui m'interpellaient : « Jeannine, un poisson bien habillé pour une « frintoché ».

Je ne veux pas terminer sans parler de Béatrice Quéré qui nous offrait la soupe devant la cheminée quand il faisait trop mauvais, et de Daniel Beven, toujours là pour donner un coup de main.

Nous souhaitons tous une excellente retraite à Ginette et serons heureux de lui faire découvrir enfin notre île dont elle avoue ne connaître que le port et le bourg... et bonne chance à Florestan qui a pris sa place le vendredi devant la mairie mais continue les autres jours (en fonction du temps) à côté du Relais des Mousquetaires. Grâce à lui, nous aurons toujours du poisson frais !

### Jean Evenou



**J**ean Evenou est décédé le 3 janvier 2014 à Sainte-Anne-d'Auray. Enfant du pays, Jean était né le 15 novembre 1928 dans le foyer de Henri et de Marie,

que nous appelions tous affectueusement Mamie. La maison familiale, à Locmiquel, abrite toujours sa sœur et son beau-frère, Mimie et Eugène Fauchon.

Très précocement Jean s'avéra un très brillant élève faisant l'admiration de ses professeurs du séminaire de Sainte-Anne, qui l'incitèrent à préparer des licences de lettres et de théologie. Le 30 juin 1952, il est ordonné prêtre. Il se voyait une voie toute tracée de vicaire instituteur, puis de chef de paroisse. Il n'en sera rien et il fut affecté en qualité de professeur au petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray. Féru de lettres anciennes, Jean appréciera un enseignement qui lui permettra de tenter d'assouvir sa curiosité intellectuelle, à proximité de son île sur laquelle il demeure incollable. L'étendue de ses connaissances en a fait un collaborateur de la première heure de notre gazette. Avec la rigueur intellectuelle qui le caractérisait, il nous a légué des dizaines d'articles sur notre histoire et tradition.

Sa carrière d'enseignant, se poursuit en qualité de supérieur des lycées Saint-Yvy, puis Jeanne-d'Arc de Pontivy. Le centre national de la pastorale liturgique et sacramentelle de Paris va solliciter ses compétences et Jean deviendra directeur de la revue "La Maison Dieu". En 1985, le Père Jean est appelé au Vatican pour une mission de cinq ans, en fait, il restera quinze ans à la Congrégation pour le Culte Divin. Il excelle dans cette mission où son ardeur au travail n'a d'égale que sa discrétion.

À 73 ans, alors qu'il aurait pu aspirer à une retraite, bien méritée, le Père Evenou accepte de l'évêque de Vannes, la charge de la paroisse de Carnac, puis de celles du secteur paroissial des mégalithes. Il restera en activité jusqu'en juin 2013, où l'accident vasculaire vient interrompre l'infatigable pasteur.

Nous ne le rencontrerons plus dans nos chemins creux - qu'il arpentait, été comme hiver, pieds nus dans ses sandales - nous n'aurons plus l'occasion d'interroger l'encyclopédie ambulante qu'il était, et à l'instar du Père Angué, un de ses successeurs au Centre National de Pastorale, nous avons conscience "d'avoir perdu avec ce petit homme, un grand homme" !

Dernier prêtre originaire de l'Île-aux-Moines, chevalier du Mérite National, Jean a rejoint ses parents dans la terre qu'il a tant aimée. Il nous laisse ses recherches, ses écrits et l'image d'une simplicité et modestie capables de donner le change.

À sa sœur, son beau-frère, à ses neveux et nièces, l'équipe de la Gazette adresse ses condoléances.

Merci Jean.

**Philippe Le Bérigot**

## Le frelon asiatique s'installe

Cette année des articles dans la presse locale n'ont eu de cesse de mentionner l'expansion de cet insecte dans la région. L'île n'est pas en reste et de nombreux nids ont déjà été découverts. Petit retour sur le phénomène.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un cousin du frelon européen (*Vespa crabro*). Légèrement plus petit que ce dernier, il s'en distingue par une couleur à dominante noire et une bande orange sur l'abdomen (dominante jaune pour le frelon européen). Il aurait été identifié pour la première fois en 2003 dans le Lot-et-Garonne. L'hypothèse émise pour expliquer sa présence en France serait la présence d'une ou plusieurs reines dans des poteries importées de Chine. L'espèce aurait alors colonisé progressivement le territoire pour couvrir aujourd'hui plus de la moitié du pays.

Sur l'île, le premier nid aurait été trouvé en 2012 au Trec'h et d'autres ont depuis été découverts. Constitués de bois mâchés et pouvant mesurer plusieurs dizaines de centimètres, on les trouve principalement dans les arbres où la chute des feuilles à l'automne trahit leur présence.



Nid dans un arbre

### Un problème écologique et sanitaire

Cette colonisation inquiète les apiculteurs car le régime alimentaire de l'insecte est en partie constitué d'abeilles. Il est ainsi courant de le voir par un vol stationnaire guetter les butineuses à la sortie des ruches. Si en Chine les abeilles locales ont su s'adapter au fil du temps et organiser des défenses contre les attaques de frelons, cela ne semble pas, pour l'instant, le cas de nos abeilles européennes.

L'arrivée du frelon asiatique pose aussi un problème de santé publique. En effet, sa douloureuse piqûre peut être dangereuse pour les personnes allergiques, et en cas d'attaque d'essaim.

## Les Îlois naviguent en course

Dans le domaine de la course, nous avons le privilège de connaître sur l'île, une famille dont le fils navigue tout simplement sur le plus grand trimaran de course du monde. À bord de « Spindrift », son bateau de 40 mètres, Yann Guichard a terminé second de la fameuse Route du Rhum en solitaire. Trois autres « locaux » participent également à l'épreuve. Julien Mabit à bord du trimaran de 13 mètres « Komilfo » a dû abandonner sur avarie de pilote automatique ; Anne Caseneuve sur le trimaran de 15,85 mètres « Aneo » a gagné dans la catégorie « Rhum ». Louis Burton, à bord du monocoque de 60 pieds « Bureau-Vallée » est arrivé 5ème dans la série Imoca.

### « Spindrift » de Yann Guichard Second dans la Route du Rhum.

Même si Yann n'a pas remporté la Route du Rhum, il a gagné son pari fou, celui de mener le plus grand multi-coque du monde de l'autre côté de l'Atlantique en soli-



Détail d'un nid (photo Hervé Créquer)

La plus grande prudence est donc recommandée à proximité des nids.

### La lutte s'organise

Le frelon semble s'être bien implanté sur notre territoire et tout semble indiquer qu'il faudra désormais composer avec cette nouvelle espèce.

Toutefois, pour tenter de limiter la prolifération et les risques, deux techniques peuvent être employées : le piégeage et la destruction des nids.

Le piégeage est actuellement expérimenté et fera l'objet d'un retour dans une prochaine gazette.

La destruction des nids permet, elle, d'éliminer un grand nombre d'individus s'il est correctement réalisé.

Si vous découvrez un nid, deux solutions :

- ▶ le nid se trouve sur la voie publique, prévenez la mairie qui se chargera de la destruction en relation avec les pompiers
- ▶ le nid est sur une propriété privée, c'est au propriétaire de faire détruire le nid. Une liste de professionnels habilités est disponible en mairie

La commune et Vannes Agglo travaillent actuellement à la mise en place de protocoles pour répondre au mieux aux besoins de la population. Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces travaux au printemps.

**Pour en savoir plus sur le frelon asiatique et les recherches et expérimentations en cours à son sujet, consultez le site du muséum national d'histoire naturelle : [http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/433589](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/433589)**

taire. En réalisant 8 jours et 5 heures, sa vitesse moyenne est de 21,96 nœuds sur les 4 334 milles effectués ! A 40 ans, il monte sur le podium à la seconde place, salué par ses pairs, et admiré par les habitants de notre petite île. Félicitations.

### Les Îlois naviguent en croisière

Plusieurs équipages plaisanciers ont quitté l'Île aux Moines cet été pour naviguer quelques jours sous d'autres cieux, et revenir au pays, porteurs d'histoires. Îlois de souche, vivant toute l'année dans l'île, ou bien vacanciers, ils s'en vont semer la bonne parole sur les côtes lointaines.

#### Lionel Prin à bord de « Chimère » Dans les îles du grand Atlantique.



La perle de la croisière des habitants de notre île, va sans doute cette année à notre peintre, enseignant, bricoleur, barde barbu, Lionel Prin. Avec sa compagne, Françoise Pasquier, et pour le retour, avec son fils Mickaël, il réalise pour la quatrième fois de sa vie, une belle boucle atlantique, autour des îles de Madère et des Açores.

Le fidèle « Chimère », plan Victor Brix de 9 mètres en bois classique, a respecté son contrat en filant allégrement ses 3 627 miles. Pas moins de 5 mois de grandes vacances prises en commençant par un subtil cabotage sur les côtes de Galice, ses rias, ses fleuves et ses petits mouillages tranquilles. Davantage de jours passés à terre à la rencontre des habitants, qu'au large avec les dauphins. Puis un grand saut vers Madère avec une belle et longue visite de l'archipel. Puis en remontant au nord, un autre saut vers les Açores où, pendant un mois et demi, l'équipage, renforcé par Jean-Louis Normandin, se balade au pays des cachalots et des hortensias. Enfin, « Chimère » met le cap au nord et pour revenir vers sa terre natale, équipé du père, accompagné de son fils, surveillés par Roger Cadorel, le Saint Esprit.

Si en 1991 avec Joëlle, Lionel découvrait la haute mer, vingt ans plus tard, il a l'impression que cette très grande traversée est l'une des dernières « tant elle est vaste ! » Mais pour ne pas rester trop triste, il renforce le sentiment d'avoir transmis son savoir, à la compagne qui partage désormais sa vie, et à son fils qui a vécu à ses côtés une parenthèse enchantée du rapport filial. Depuis 1991, ce sont les mêmes rencontres avec les autres navigateurs du grand voyage. Mais à terre, de l'avis de Lionel, la vie a profondément changé depuis son premier passage. Sur certains petits villages de la côte portugaise, là où « Chimère » avait fait escale il y a 23 ans, de grosses voitures allemandes remplacent les charrettes à cheval portant les paniers d'osier !

La vie s'écoule trop vite. « Chimère » accumule pourtant les miles. Lionel était parti, et il revient déjà. Et ceux qui l'attendent, blottis au cœur du bourg immobile, posent toujours les mêmes questions : « C'est où Santa Maria ? » « Comment tu dors la nuit ? » « A combien tu marches ? ». À qui sait l'entendre, Lionel répond que, cette fois-ci, il va « peindre son voyage ». Grâce à Françoise qui l'encourage, il va tenter de coucher les émotions du grand large sur la toile. En visitant son exposition... dans quelques mois, vous pourrez enfin com-

prendre ce qui se passe derrière la ligne d'horizon, au-delà de la frontière qui borde le golfe du Morbihan.

#### Bernard et Agnès Minvielle à bord de « Santez Anna X » Chez les Vénètes du Sud

Après un grand tour de l'Atlantique en 2006 et 2007, puis le tour de la Méditerranée depuis 2008 (Bosphore, Turquie, Mer Egée Adriatique, mer Ionienne...), le bateau en aluminium de 38 pieds est en hivernage à Venise chez les « Vénètes du Sud » En juillet, il a pratiqué de nombreux mouillages en Croatie.

#### Loïc Cassin à bord de « Laulo » en Irlande 1 000 miles

En Juin, Loïc Cassin, à bord d'un « Sun Odyssey 30 » a réalisé une belle croisière en Irlande avec Bernard Minvielle, et Michel Renaud. Un direct de 60 heures de mer vers Kinsale avec retour par le Fastnet, les Scilly et les Glénan, soit un petit périple de 1 000 miles.

#### Xavier et Marie Henry à bord de « Jour de Fête » Retour de Marseille par les canaux

« Jour de Fête », un Ovni 39, a rallié Marseille au Morbihan par le canal du Midi en juillet et septembre. Xavier et Marie Henry, après un très beau tour de Méditerranée (jusqu'en Turquie) ont retrouvé leur port d'attache fin novembre.

#### François Delachaux à bord de « Jacana 5 » À deux bateaux vers l'Espagne.

« Jacana 5 », Jeanneau de 16 m, a quitté l'Île aux Moines en compagnie de « Calico skies » de Frédéric Nouvellon, en direction de l'Espagne le 5 juillet. Une traversée directe et un peu mouvementée avec halte à La Corogne pour remettre les estomacs d'aplomb. Puis descente le long de la côte jusqu'à "Vilanova de Arusa". Un coup de train a permis à l'équipage de faire un pèlerinage à "Santiago de Compostela". Ensuite, remontée via "Camarinas" "la Coruna" et enfin "Viveiro" avant de faire la traversée en direct vers le golfe du Morbihan. Onze jours de croisière bien remplis pour les amis dont Didier Robert avec le X Yacht de Frédéric et les petits-enfants de François sur « Jacana ». Rendez-vous est pris en 2015 pour une croisière vers l'Irlande ou l'Ecosse.

#### Jacques Lhoste à bord de « Océanis 311 » Détour dans les terres de Redon.

Début septembre, appareillage sur l'Océanis 311 de Claude Lhoste avec Joëlle Dalido et Jean-François, un ami de l'Île d'Arz. Direction : les écluses d'Arzal, puis en route moteur vers Redon. Très belle journée ensoleillée, paysages agréables avec une faune volante et flottante abondante. Arrivée vers 17h à la marina de Redon. Balade pour aller voir l'écluse : c'est à Redon que le canal de Nantes à Brest coupe la liaison Rance-Vilaine reliant la Manche à l'Océan. De belles maisons d'armateurs et un musée de la batellerie intéressant. Retour

vers La Roche Bernard pour un rassemblement de « vieux gréements » et navigation vers la sortie de la Vilaine où est envoyée la voilure. Escale à Hoëdic à couple d'un bateau belge très sympa mais il faut utiliser l'annexe pour aller à terre. Rentrée sur le Golfe en pêchant le maquereau.

### Gil Mercier à bord de « Zest of Izenah »

En route pour l'Écosse. Ce sera les Scilly...



Le RM 900 de Gil Mercier appareille du Golfe pour l'Écosse un beau jour de juin. Le skipper est assisté de Gildas Plessis et Mark Osterman, un ami Canadien.

Ils arrivent à Hughtown (Scilly) aux petites heures après une traversée digne du Léman à ses moments calmes. Le site météo Windguru, un des favoris des navigateurs, annonce 5 jours de vent du Nord 18 nœuds. Résultat : ce sera le tour de la Manche Occidentale, via Falmouth, Plymouth, Salcombe, Guernesey, Bréhat, Batz, l'Aber-Wrac'h, et Camaret avant de rentrer à la maison via les Glénan. Comme tout le monde le sait, la Cornouaille ressemble beaucoup à la Bretagne, sauf qu'elle est habitée par des locaux qui causent un anglais rocaillieux et ont depuis toujours des idées très différentes de celles des Français sur plein de choses. Ce qui fait de la Cornouaille, pourtant si proche, une destination exotique à souhait.

"Notre livre de bord n'a relevé aucun incident majeur pendant cette balade, à l'inverse d'une croisière précédente en Irlande où nous fîmes, aux petites heures de la nuit et en plein milieu de la mer d'Iroise, la rencontre d'un conteneur frigorifique flottant entre deux eaux. Notre sauveteur « Notre Dame de Rocamadour », arriva à point nommé avec une énorme pompe pour éviter tout simplement... que nous coulions ! En attendant les secours, Gildas Plessis de l'Île aux Moines, un homme qui a usé ses cirés en Muscadet avec Patrick Richard il y a plus de quarante ans, avait réussi à ralentir l'invasion de l'eau pour que nous ne soyons pas dans notre propre canot de survie quand celui de Camaret arriva. Merci encore à son patron et à son équipage de volontaires.

L'année prochaine, l'Écosse, bien sûr, mais peut-être en faisant le tour par la côte ouest de l'Irlande, et tout ça si Dieu le veut".

### Didier Robert-Bancharelle et Jean-Marie Montoriol à bord de « Avel Braz »

Prendre un pot au Mairmaid sur les Scilly.

Les Scilly sont tellement belles qu'elles méritent bien un simple aller et retour du Goret. « Avel Braz » l'a bien compris.

Équipé de Didier Robert, Jean-Marie Montoriol et Sylvie Guéret, il fait bientôt route au large sous belle brise. La nuit tombe, le vent adonne et ils font route vent de travers et passent le phare de Penmarc'h vers 3h du matin. A 8h les voilà dans le Raz de Sein. L'île Sainte Agnès est atteinte le lendemain vers 5h du matin par une nuit noire, après une traversée parfois très ventée et avec un brouillard à couper au couteau. Après la visite des quatre îles des Scilly et sans oublier de saluer "Mermaid", un célèbre pub, ils reviennent avec le nordet. Moins de deux jours plus tard le corps mort est croché en pensant à la prochaine escapade.

Les Scilly sont particulièrement appréciées des navigateurs en ce mois de septembre. Patrick Dubois et Gérard Petit ont profité également du bon vent de noroît pour un aller et retour dans les îles anglaises à bord du Dufour 44 « Marie Soleil ».

### Régis Dumay à bord de « Océanis 323 »

Au pays des abers.

Du 7 au 16 Août, Régis Dumay avec son équipage (Jean Michel Chrétien et Gunnar Axelson) largue son corps mort au Goret en direction de la Bretagne nord. Les escales : anse des Béniguet, les Glénan, Aber-Ildut, Aber-Wrac'h, Ile de Sein, Loctudy, Port de Belon, Pont Aven, Doëlan et Groix. Une escouade de dauphins les accompagne au large de Portsal. La marée de 115 leur interdit Sein à l'aller, ils reviendront !

### Le sinagot îlois « Crialeis » sort du Golfe

« Crialeis au « Bogue d'Or »



En 2014, le sinagot « Crialeis » a effectué une belle saison. Il a bien sûr participé aux différentes fêtes du golfe du Morbihan, mais il est aussi sorti du Golfe pour se rendre aux régates du bois de la Chaise dans l'île de Noirmoutier. Puis avec ses « frères noirs », il a rallié Redon pour la 39ème édition du « Bogue d'Or ». Toutes les années paires, le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine invite les Sinagot pour célébrer le patrimoine.

D'Arzal, musique à bord, « Crialeis » a « remonté » la rivière verdoyante le 23 octobre. Il a participé aux parades et manifestations diverses les 24 et 25 octobre, pour revenir vers le barrage avec les autres bateaux le 27 octobre. A l'issue de la belle régates de retour vers Port Navalo, le lendemain 28, « Crialeis » prenait l'avantage, saluant la belle virée d'automne.

**Merci à ceux qui ont bien voulu nous conter leurs croisières. Pardon à ceux que nous avons oubliés !**

## État-civil

### Avis de Naissances

**Chloé**, fille de Céline et Alexis Rouso, petite-fille de Betty et Yann Camenen, née le 24 juin 2014

**Juliette**, fille de Max Hoffman et de Laura Camenen, née le 22 août 2014

**Johanne**, fille de Loïc et Emmanuelle Pédezert, née le 29 novembre 2014

### Mariages

Madame Maïwenn Le Bérigot et Monsieur Georges Ndongo Fokoua, le 10 mai 2014

Madame Héloïse Frot et Monsieur Edouard Proffit, le 7 juin 2014

Madame Pauline Tattevin et Monsieur Jean-Sébastien Soldaini, le 21 juin 2014

Madame Marie Schiltz et Monsieur Régis Talhouarne, le 5 juillet 2014

Madame Charlotte Decherf et Monsieur Thibault Crombé, le 5 septembre 2014

Madame Maud Camenen et Monsieur Yohann Corneteau, le 20 septembre 2014

### Décès

Madame Annette DEHERMANN-ROY née CHAMPS, le 25 janvier 2014 à La Ciotat

Monsieur Georges GUÉNO, le 19 juillet 2014 à l'Île-aux-Moines

Monsieur Michel NOUVELLON, le 9 août 2014 à Versailles

Madame Marcelle JULS née ARNOULD, le 12 août 2014 à l'Île-aux-Moines

Monsieur Albert LE ROHELLEC, le 14 août 2014 à Saint-Malo

Madame Marguerite BURBAN née TAVERSON, le 15 août 2014 à l'Île-aux-Moines

Monsieur Hervé ROGER, le 27 août 2014 à Vannes

Madame Marie-Henriette BEVEN née GEORGES, le 9 septembre 2014 à l'Île-aux-Moines

Madame Suzanne DOSIERE née LAMBOUR, le 13 octobre 2014 à Vannes

Madame Jeannine DUTEYRAT née CHASSEIGNAUX, le 19 octobre 2014 à l'Île-aux-Moines

Madame Yvonne BESNARD née COLLET, le 21 octobre 2014

Madame Gabrielle MAURTOT née SAÏËT, le 24 octobre 2014 à l'Île-aux-Moines

Monsieur Maurice POINSIGNON, le 30 octobre 2014 à Paris

Monsieur Maurice JEAN, le 02 novembre 2014 à Arradon

## Des figures de l'île s'en sont allées...

La maladie a vaincu la résistance de **Roger Quigna**, connu de tous pour son engagement associatif dans l'ANIM, dans le sport mais aussi dans le corps des Sapeurs Pompiers Volontaires de l'île pendant près de trente ans. D'humeur égale, discret mais efficace Roger a été un homme de service.

**Suzanne Dosière** présente sur l'île depuis des décennies s'est engagée avec son époux, conseiller municipal, pour créer la SCI propriétaire de parkings et garages. Elle a aussi été très active au Club des Sages, pour l'école, et à la paroisse.

Nous ne verrons plus **Georges Guéno**, fréquenter de bonne heure les commerces du bourg ou arpenter les chemins de Brouël. Avec sa disparition, l'île perd une de ses figures attachantes.

*A leurs épouses, à leurs enfants, à leurs familles, à leurs amis, la Gazette présente ses condoléances.*

### Congrès à Nantes : Le Cap Horn au long cours

L'association « Cap Horn au long cours » tenait à Nantes son congrès annuel les 27 et 28 septembre 2014.

Présidée par Yvonnick Le Coat - ses deux grands-pères sont Cap-Horniers - cette association pérennise la mémoire du cap mythique. Elle continue de collecter, classer, et rendre vivants tous les documents qui « dorment » souvent dans les armoires des familles de marins.

Brigitte et Yvonnick Le Coat travaillent depuis une vingtaine d'années sur ce sujet. Ils sont déjà venus à l'île-aux-Moines en 2007 pour donner une conférence et exposer « Cap-Horniers français » un magnifique livre, consacré à l'armement Bordes. Depuis, ils en ont publié un second intitulé : « Cap-Horn, une vie, un mythe ».

Egalement présents avec eux au congrès, deux Morbihannais de Baden et du Bono : J. Le Clainche et J.Y. Le Blévec qui ont effectué un extraordinaire travail de numérisation des différents équipages, quels que soient leurs grades, ayant navigué au Cap Horn. Il est émouvant de retrouver dans les longues listes des rôles des navires, des noms d'habitants de l'île

comme Joseph Le Rohellec, Vincent Béven, Stanislas Truscat, Jean-Marie Créquer, Vincent Thébault, Joseph Rio, et même Anne Créquer, « passager », qui, en 1902, accompagna son mari, sur le « Montcalm »... D'autres noms, sur d'autres navires sont apparus tels que F. M. Le Goff, V.M. Bregen, François le Person, J. M. Nicolas, Raymond Créquer, Ange Cadio, Vincent Truscat, F.M. Chebaud... sur le « Gerveur ». Ils étaient mousses, novices, matelots, capitaines.

Certains membres de l'association « Cap Horn au long cours » ont entrepris l'écriture d'un livre afin d'expliquer le cap Horn aux enfants. Avis aux amateurs : ils sont à la recherche, de documents, et plus précisément, de lettres de mousses.

**Jeanne Michel-David**

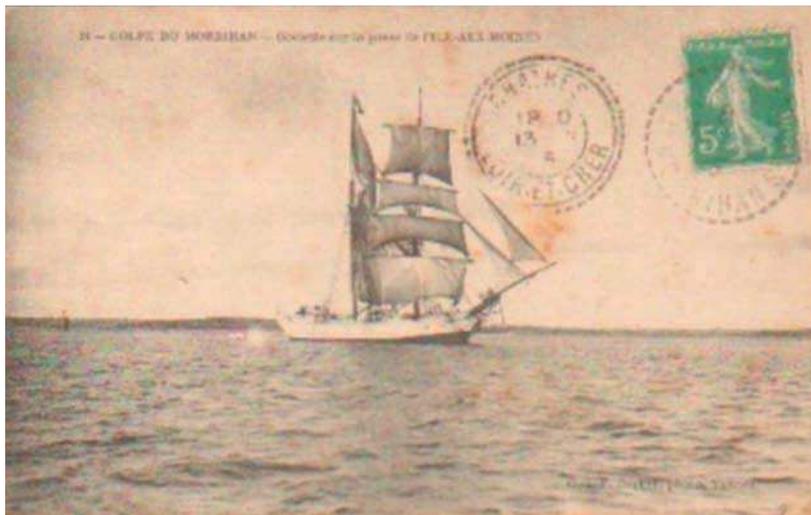
**Jeanne Michel-David.**

2 Quai Magellan. 44000 Nantes, [jeanne.david@numericable.fr](mailto:jeanne.david@numericable.fr)

**Association « Cap Horn au long cours »**

9 Clos de Bures. 91440 Bures sur Yvette

**Adhésion : 15 € par an, 20 € pour un couple !**



### Festival des Insulaires 2015

Le prochain festival des Insulaires aura lieu sur l'île d'Hoëdic du 18 au 20 septembre 2015. Vous trouverez les informations nécessaires sur le site « [lesinsulaires.com](http://lesinsulaires.com) ». Vous pouvez également contacter Céline Dupuis, référente sur l'île : [bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr)

## Séance du 19 juin 2014

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Patrick DUBOIS, Régis TALHOUARNE, Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Michèle LE TEXIER, Ronan MÉRINI, Laure PEDEZERT-RENAUX, Catherine LE ROUX, Christine DUFOURMANTELLE, Martine MARION, Christophe TATTEVIN, Hubert O'NEILL.

Absent : Néant.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil de voter l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 18 avril 2014.

### Octroi des subventions aux associations

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

ORGANISMES	MONTANT 2014
ASI	1000 €
Association des pensionnés de la marine marchande	650 €
YAM	1000 €
Couleurs de Bretagne	300 €
Total associations	2950 €

- de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Modification des tarifs du camping

Le maire indique que la commune a fait l'acquisition de tentes 4 places pour lesquelles il est donc nécessaire d'instaurer un nouveau tarif et propose 20 euros par nuit et par tente.

Par ailleurs, pour répondre à diverses sollicitations extérieures, il invite le conseil à instaurer un tarif pour la douche, à 2 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les tarifs mentionnés ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Modification des tarifs centre de loisirs sans hébergement

Vu les propositions de la Commission Affaires Scolaires, Enfance, Jeunesse du 16 juin 2014 ;

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs des prestations décrites dans les tableaux ci-dessous :

1/2 journées	A	B	C	EXT
<b>Quotient Familial (QF)</b>	<b>QF &lt; 400</b>	<b>400 ≤ QF &lt; 800</b>	<b>800 ≥ QF</b>	
1/2 journée sur l'île ou sinagot	2,50 €	2,90 €	3,30 €	5,00 €
sur l'île avec intervenant (tennis, tir à l'arc, ...)	6,00 €	7,30 €	8,60 €	12,00 €
1/2 journée sur continent (aquarium, piscine, ...)	6,00 €	7,00 €	8,50 €	12,00 €
Activité "+" sur le continent (lasergame, équitation, paint-ball, char à voile, ...) + journée complète sur le continent	8,00 €	10,00 €	12,00 €	16,00 €
Activité exceptionnelle (Baptême plongée, ...)	22,85 €	27,70 €	32,60 €	45,70 €
Garderie	2,10 €	2,60 €	3,00 €	4,20 €

1/2 journées	A	B	C	EXT
<b>Stages à la semaine</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>EXT</b>
Stage catégorie 1 (activité sur l'île sans intervenant extérieur : foot, bricolage, ...)	14,00 €	16,50 €	19,00 €	28,00 €
Stage catégorie 2 (pêche, tennis + sur l'île avec intervenant)	31,00 €	36,00 €	41,00 €	62,00 €
Stage catégorie 3 (natation, gym, ...)	40,00 €	47,00 €	53,50 €	80,00 €
Stage catégorie 4 (voile, équitation, surf, kayak, ...)	50,50 €	60,00 €	70,00 €	110,00 €
Séjour à Guerlédan 5 jours	220,00 €	260,00 €	300,00 €	435,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'adopter les tarifs présentés ci-dessus, pour le centre de loisirs et pour la garderie, à compter du 1er juillet 2014,
- D'appliquer une réduction de 10 % pour le 2ème enfant et plus,
- Que la licence de voile FFV ne soit plus incluse dans le prix du stage, mais en supplément,
- Que le tarif A sera appliqué aux employés communaux dont le quotient familial est inférieur 800.
- Que le tarif C îlois sera appliqué aux personnes domiciliées sur l'île et bénéficiant de la carte jaune pour les enfants faisant partie de leur famille,
- Que lorsqu'un parent est sollicité pour accompagner les enfants sur une sortie sur le continent, il bénéficie de la gratuité pour l'un de ses enfants.

Il est précisé que les parents qui ne présenteront pas leur quotient familial, se verront appliquer le tarif « C ».

### Contrat d'occupation précaire et temporaire de Monsieur Régis Tupin

Le Maire rappelle au conseil que le contrat avec Monsieur Régis TUPIN, portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé dans l'école publique, arrive à échéance le 30 juin 2014.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 29 mars 2014, le conseil lui a délégué le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L2122-22 du CGCT).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de renouveler une dernière fois le bail jusqu'au 31 décembre 2014
- de fixer le montant de la redevance mensuelle à 156,06 €
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### Modification du régime indemnitaire

Le Maire rappelle que les fonctionnaires, titulaires et stagiaires peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire. Ce régime indemnitaire ne peut toutefois être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité. Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la fonction publique de l'État soit sur des textes propres à la fonction publique territoriale.

Le Maire propose de compléter le régime indemnitaire de l'agent qui assurera la suppléance du poste de secrétaire de mairie durant cette période, comme suit :

- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures :

Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 3 (précisé dans le tableau ci-après) :

Grade	Effectif	Coefficient multiplicateur
Rédacteur	1	0.4

Les indemnités seront versées pendant la suppléance dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal du 15 février 2013.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- que le régime indemnitaire sera attribué dans les conditions exposées ci-dessus, en supplément du régime indemnitaire de l'agent concerné ;
- que l'autorité territoriale fixe les montants individuels dans la limite des coefficients de modulation individuels maximum déterminés par la réglementation ;
- que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ;
- d'inscrire des crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

#### **Modification des subventions au CCAS et à l'EHPAD**

Vu les délibérations du 19 mars 2014 attribuant des subventions au CCAS et à l'EHPAD,

Le Maire indique que pour des raisons de comptabilité, il est nécessaire de modifier la répartition des subventions allouées en reversant l'intégralité des subventions au CCAS.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 90 000 euros au CCAS et annule les subventions précédentes accordées au CCAS et à l'EHPAD.

#### **Avis sur l'enquête publique de l'extension de la station de traitement des eaux usées à Bourgerel à Baden**

Le maire indique qu'une enquête publique relative à l'extension de la station de traitement des eaux usées à Bourgerel s'est déroulée du 27 janvier au 26 février 2014 avec une permanence en mairie de l'Île aux Moines le 3 février 2014.

Le Maire propose aux conseillers d'émettre un avis favorable au projet d'extension de la station de traitement des eaux usées à Bourgerel.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'extension de la station de traitement des eaux usées à Bourgerel.

#### **Désignation des représentants de la commune auprès de l'association paysages de mégalithes**

Le maire indique qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant qui représenteront la commune auprès de l'association paysages de mégalithes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Laure RENAUD-PEDEZERT en représentante titulaire et Monsieur Philippe LE BÉRIGOT en suppléant.

#### **Désignation des représentants de la commune auprès du conseil portuaire du port de l'Île-aux-Moines et de Port-Blanc à Baden**

Le maire indique qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant, (chaque membre de ce conseil portuaire ne pouvant avoir qu'un seul mandat, les deux représentants du conseil municipal ne peuvent, ni ne doivent être les mêmes que ceux désignés par la compagnie des ports du Morbihan pour la représenter en sa qualité de concession-

naire en cette même commission) qui représenteront la commune auprès du conseil portuaire du port de l'Île aux Moines et de Port-Blanc à Baden.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Philippe LE BÉRIGOT en représentant titulaire et Monsieur Joël BOUF en suppléant.

#### **Désignation des représentants auprès de la société publique locale des ports du Morbihan**

Vu les statuts de la compagnie des ports du Morbihan,

Le maire indique qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de l'assemblée générale et un représentant au sein de l'assemblée spéciale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Philippe LE BÉRIGOT en représentant titulaire et Monsieur Joël BOUF en suppléant et Monsieur Philippe LE BÉRIGOT en représentant au sein de l'assemblée spéciale.

*La séance est levée à 19h45.*

## **Séance du 24 septembre 2014**

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Patrick DUBOIS, Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Michèle LE TEXIER, Laure PEDEZERT-RENAUX, Catherine LE ROUX, Christine DUFOURMANTELLE, Martine MARION, Christophe TATTEVIN, Hubert O'NEILL.

Absent : Régis TALHOUARNE, Ronan MÉRINI.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe TATTEVIN est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal en date du 19 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### **Instruction des autorisations d'urbanisme : Renouvellement de la convention avec Vannes Agglo**

Considérant que par délibération du 6 mars 2009, la commune avait décidé de confier à Vannes agglo l'instruction de ses autorisations d'urbanisme et avait, à ce titre, signé la convention en date du 8 juillet 2009 définissant les modalités de réalisation de l'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Considérant qu'il convient de renouveler celle-ci

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de renouveler la convention liant la commune et Vannes Agglo en ce qui concerne l'instruction des autorisations relatives à l'occupation des sols
- d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Vannes agglo ainsi que l'arrêté municipal donnant délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes conformément aux dispositions de l'article L423-1 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Répartition de l'enveloppe indemnitaire des élus**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

La préfecture nous informe de l'impossibilité de rémunérer les conseillers délégués au-delà de l'enveloppe votée pour trois adjoints.

Après délibération et à la majorité (12 pour et une abstention), le conseil municipal décide :

- de maintenir les indemnités de fonctions comme suit :
  - Pour le maire : 31 % de l'indice 1015,
  - Pour les adjoints : 8.25 % de l'indice 1015,

### **Précision de la délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire sur l'exercice du droit de préemption**

Suite à une observation du bureau du contrôle de légalité de la préfecture, il nous est précisé de modifier l'article 21 de la délibération n° 14-04-04 du 29 mars 2014,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier l'article 21° comme suit

- 21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme

### **Convention de mise à disposition des locaux de l'école pour les temps d'activités périscolaires**

L'OGEC met à la disposition de la commune ses locaux pour l'organisation des temps d'activités périscolaires. Pour ce faire, il convient de passer une convention avec l'organisme de gestion de l'école.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer la participation financière de la commune à 900 euros par trimestre, soit 2 700 euros par année scolaire. La convention prévoit une tacite reconduction annuelle. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Madame Marie-Paule BELLEGO ne participe pas au vote ;

Après délibération et par 12 pour, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

### **Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Ogcec**

Le Maire indique qu'il est envisagé de conclure une convention avec l'OGEC de l'Île aux Moines pour la mise à disposition d'un agent communal.

Afin d'assurer la garderie au sein de l'École Saint Joseph, il est proposé de mettre à disposition un agent communal (Madame Christiane LE PORT) à hauteur de 4h30 hebdomadaires (hors période de vacances scolaires) à compter du 1er septembre 2014 et jusqu'au 3 juillet 2015.

Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : la commune continue à verser la rémunération de l'agent mis à disposition. L'OGEC remboursera intégralement le coût des agents à la commune.

Madame Marie-Paule BELLEGO ne participe pas au vote ;

Après délibération et par 12 votes pour, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour la mise à disposition de Madame Christiane LE PORT, agent technique à raison de 4h30 hebdomadaires dans les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

### **Don de la recette de la gazette municipale**

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune invite chaque personne venant retirer un exemplaire de la gazette municipale, à verser une participation au profit d'une association caritative.

Pour la gazette de décembre 2013, le montant de la recette s'élève à 383,37 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser la somme comme suit :

192 € à l'Épicerie Solidaire de Vannes et 191,37 € aux restaurants du cœur.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser les recettes des gazettes de juillet et décembre 2014 aux mêmes associations.

### **Présentation du rapport d'activité 2013 de Vannes Agglo**

En application de la réglementation en vigueur, le Maire communique au Conseil municipal, qui en prend acte, le rapport d'activité 2013 de Vannes Agglo.

### **Présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

En application de la réglementation en vigueur, le Maire communique au Conseil municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

*La séance est levée à 20h00.*

## Séance du 20 novembre 2014

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Patrick DUBOIS, Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Christophe TATTEVIN (jusqu'au bordereau n° 7 inclus), Régis TALHOUARNE, Ronan MÉRINI, Laure PEDEZERT-RENAUX (à partir du bordereau n° 7)

Absents excusés : Hubert O'NEILL, Laure PEDEZERT-RENAUX, Martine MARION, Michèle LE TEXIER, Catherine LE ROUX, Christine DUFOURMANTELLE.

Hubert O'NEILL donne pouvoir à Patrick DUBOIS, Laure PEDEZERT-RENAUX donne pouvoir à Marie-Paule BELLEGO jusqu'au bordereau 6 inclus, Martine MARION donne pouvoir à Ronan MERINI, Michèle LE TEXIER donne pouvoir à Philippe LE BERIGOT, Christine DUFOURMANTELLE donne pouvoir à Joël BOUF

Secrétaire de Séance : Monsieur Ronan MERINI est élu secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le compte rendu du dernier conseil municipal en date du 24 septembre 2014.

### **Motion de soutien à l'AMF (Association des Maires de France) sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale,

l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de l'Île aux Moines rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de l'Île aux Moines estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de l'Île aux Moines soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

#### **Retrait de la commune du SIAGM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan)**

Considérant que la commune de l'Île aux Moines ne figure pas parmi les communes dont le territoire est classé dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan ;

Considérant que pour faciliter les opérations liées à la création du PNR du Golfe du Morbihan et notamment la création du syndicat mixte de gestion du PNR, il convient que le périmètre du syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) coïncide avec le périmètre du futur syndicat mixte de gestion du PNR ;

Après délibération et à la majorité (10 pour, 2 abstentions, 2 contre), le Conseil municipal de l'Île aux Moines sollicite le retrait de la Commune du SIAGM.

#### **Remboursement du solde des prêts contractés par le biais du SIAGM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan)**

Le retrait de la Commune du SIAGM nécessite de solder les emprunts contractés par le SIAGM pour notre compte, le maire propose de rembourser de façon anticipée les emprunts contractés pour le compte de la Commune.

Après délibération et la majorité (12 pour, 1 abstention, 1 contre), le Conseil municipal autorise le Maire à procéder aux opérations de remboursement des prêts suivants :

- Emprunt auprès de Dexia sous la référence n° 5015740601 :
  - Le capital restant dû s'élève à 1 580,77 €
  - Les pénalités seront calculées par Dexia lors du remboursement définitif.

- Emprunt auprès de Dexia sous la référence n° MON202650EUR/0205812 :
  - Le capital restant dû s'élève à 1 716,75 €
  - Les pénalités seront calculées par Dexia lors du remboursement définitif.
- Emprunt auprès de la Société Générale sous la référence n° 200261052807 :
  - Le capital restant dû s'élève à 302,53 €
  - Les pénalités seront calculées par la Société Générale lors du remboursement définitif.

#### **Décision modificative N° 1 au budget principal**

La décision modificative n° 1 présentée ci-dessous a pour objet de permettre le remboursement anticipé des prêts contractés par le biais du SIAGM, en transférant des fonds du chapitre 020 (dépenses imprévues) au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) pour le remboursement du capital.

Après délibération et à la majorité (12 pour, 1 abstention, 1 contre), le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 au budget primitif 2014 de la commune présentée ci-dessus :

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses d'investissement**

CHAP.	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
16	168758	Emprunts autres groupements	3 600,05
020		Dépenses imprévues d'investissement	- 3 600,05
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT NOUVELLES</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 959 599,77</b>
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 959 599,77</b>

#### **Avenant N° 12 au contrat d'association de l'École Saint Joseph**

Compte tenu de sa fonction de trésorière au sein de l'OGEC de l'école St Joseph, Madame BELLEGO sort de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer la participation communale pour l'année scolaire 2014-2015 comme suit :
  - 13 élèves de classe maternelle X 1 292,65 €
  - 9 élèves de classe primaire X 465,24 €
  - Soit un total de 20 991,61 €,
- d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention du 20 novembre 2002.

#### **Autorisation de signer des conventions avec le conservatoire du littoral**

Considérant que la gestion des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral nécessite la signature de conventions ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à venir relative à la gestion de ces espaces.

Mme Laure PEDEZERT-RENAUX arrive à 19h03.

#### **Fixation de la taxe d'aménagement**

Le Maire rappelle que la loi de finance rectificative pour 2010 a institué la taxe d'aménagement. Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). La Commune de l'Île aux Moines avait délibéré le 28 octobre 2011, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Aux termes de l'article L331-7 du Code de l'Urbanisme, sont exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement :

- Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique, dont la liste est fixée par un décret en Conseil d'Etat ;
  - Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés aux articles 278 sexies et 296 ter du code général des impôts ;
  - Dans les exploitations et coopératives agricoles, les surfaces de plancher des serres de production, celles des locaux destinés à abriter les récoltes, à héberger les animaux, à ranger et à entretenir le matériel agricole, celles des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole ;
  - Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des opérations d'intérêt national prévues à l'article L. 121-9-1 lorsque le coût des équipements, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, a été mis à la charge des constructeurs ou des aménageurs ;
  - Les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté mentionnées à l'article L. 311-1 lorsque le coût des équipements publics, dont la liste est fixée par un décret en Conseil d'Etat, a été mis à la charge des constructeurs ou des aménageurs. Cette liste peut être complétée par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale valable pour une durée minimale de trois ans ;
  - Les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, un plan de prévention des risques technologiques ou un plan de prévention des risques miniers sur des biens construits ou aménagés conformément aux dispositions du présent code avant l'approbation de ce plan et mis à la charge des propriétaires ou exploitants de ces biens ;
  - La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 111-3, sous réserve des dispositions du 4° de l'article L. 331-30, ainsi que la reconstruction sur d'autres terrains de la même commune ou des communes limitrophes des bâtiments de même nature que les locaux sinistrés dont le terrain d'implantation a été reconnu comme extrêmement dangereux et classé inconstructible, pourvu que le contribuable justifie que les indemnités versées en réparation des dommages occasionnés à l'immeuble ne comprennent pas le montant de la taxe d'aménagement normalement exigible sur les reconstructions ;
  - Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup>.
- Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :
- de maintenir le taux 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;

- d'exonérer, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme :

- totalement, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;
- 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
- totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

### Modification du tarif des parkings municipaux

La présente délibération est reportée.

Départ de M. Christophe TATTEVIN à 19h20.

### Zone artisanale : attributions des lots

Suite à des désistements, il convient de modifier l'attribution des lots comme suit :

- Le lot n° 3 (547 m<sup>2</sup>) est attribué à la SCI Sinohé pour un montant de 31 589,20 € HT,
- Le lot n° 5 (410 m<sup>2</sup>) est attribué à Kévin GUILLEVIC pour un montant de 26 566,78 € HT,
- Le lot n° 8 (276 m<sup>2</sup>) proposé à la vente pour un montant de 21 654,34 € HT est sans acquéreur,
- Le lot n° 11 (411 m<sup>2</sup>) proposé à la vente pour un montant de 26 603,44 € HT est sans acquéreur,
- Le lot n° 13 (365 m<sup>2</sup>) est attribué à la SCI Insulaires L.M pour un montant de 24 916,55 € HT,

Les autres lots restent inchangés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer les lots comme mentionné ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

### Questions diverses

**La séance est levée à 19h45.**

## 1 € au profit d'une association humanitaire

Une information à méditer : pour la Gazette de décembre 2013, le montant de notre don s'élève à 383,37 € pour un peu plus de 800 gazettes distribuées...

Le conseil municipal a décidé de répartir cette somme entre l'Epicerie Solidaire de Vannes (192 €) et les Restos du Cœur (191,37 €).

Les recettes des gazettes de l'année 2014 seront reversées en totalité aux mêmes associations.

## Doléances et suggestions

**Les plages deviennent des dépotoirs à bateaux, il faut les nettoyer et les débarrasser de toutes les épaves.**

Des commissions extra municipales se sont réunies pour étudier et remédier à ce problème. Un règlement va être mis en place, expliqué aux usagers et le nettoyage fait (courant 2015).

**Nettoyer autour du puits près du Charlemagne.**

Toute cette partie de l'anse du Lério va être aménagée, avec, entre autre, la mise en valeur de cette fontaine et de son environnement.

**Éclairage public : revoir les horaires, mauvais fonctionnement (Brouël, Trec'h...)**

Toute une réflexion a été engagée avec notre prestataire. Les horaires seront réaménagés et des devis sont en cours pour sécuriser certaines voies peu éclairées.

**Rénover les locaux poubelles et les masquer dans la mesure du possible.**

Sujet en étude, nous travaillons avec les services de Vannes Agglo qui gèrent les déchets de la commune. Nous devons tenir compte du trajet du camion-benne qui ramène les déchets sur le continent.

**Quel avenir pour la place du Ru Vraz ?**

Cette place va être réaménagée dans le cadre des travaux de remise en état de la voirie qui va du boulevard de la Rade à la rue du Commerce en passant par Le Toulpry et le haut de la rue de la Plage.

**Affichage : informations, sentiers côtiers, cartes de l'île...**

Un projet de panneaux d'information va être mis en place dans les différents quartiers de l'île, tous de conception identique, pour relayer l'information au plus près de chacun. Des séances de travail ont commencé avec l'Office de Tourisme, pour mutualiser nos documents et l'information mise au service de nos visiteurs.

**Déchets : implantation de la Déchèterie-Tri, sacs en vrac autour des conteneurs,...**

Aucun autre terrain n'était disponible pour implanter cette déchèterie, car nous devons respecter le cahier des charges, principalement pour ce qui concernait le passage du camion-benne (problème d'encombrement dans les rues de l'île).

**Plainte contre le bruit et les feux de plage (Ru Vraz, déchèterie, Toulpry...)**

Chacun doit se sentir responsable de respecter et de faire respecter les règles de bon voisinage. Les gendarmes et le policier municipal se sont mobilisés pour faire appliquer la loi, mais apprenons à vivre avec civisme dans le respect de l'autre.

**Bravo pour la propreté de l'île, son fleurissement et l'entretien des espaces verts**  
- pour la propreté des plages  
- pour la zone de baignade de la plage du Drehen, mais il faut instituer un contrôle des bateaux qui ne la respectent pas.

Merci au nom de toute l'équipe technique qui continuera à se mobiliser pour que notre île soit la Perle du Golfe.

## La Petite Gazette



La « petite Gazette » est née. Elle a pour objectif de transmettre les événements du quotidien entre deux gazettes. Elle est affichée sur les panneaux municipaux, en ligne sur le site, et en support papier à l'accueil de la mairie. Elle n'aura pas de régularité de parution ; si vous souhaitez être informés de sa sortie, nous vous proposons de constituer une liste de diffusion, et à cette fin vous êtes conviés à en faire la demande par mail à [bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr).



C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

### Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

### Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

### Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Le recensement, c'est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun participe.

Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour distribuer les questionnaires, puis viennent les récupérer. Ils proposent également d'opter pour le recensement en ligne.

### Cette année, le recensement se déroule...

**du jeudi 16 janvier au samedi 15 février en France métropolitaine.**

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm>

**Un acte simple, un geste civique utile à tous !**

**1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous (cette année, Valérie ARS et Laurette BÉVEN seront nos agents recenseurs).**

**2. Vous répondez aux questionnaires**

- Vous pouvez répondre sur les documents papier.

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. À un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

- Vous pouvez aussi opter pour le recensement en ligne



## Zone 20 ou "Zone de rencontre"

Depuis environ deux ans vous avez probablement été intrigués par l'apparition sur nos routes d'un curieux panneau circulaire avec un gros chiffre 20 dominant la silhouette d'un piéton, d'un 2 roues et d'une auto. Ceux d'entre vous qui ont obtenu leur permis depuis plus de 5 ans ne peuvent pas savoir ce que cela signifie car c'est nouveau et finalement assez rare, nous avons donc de la chance à l'Île-aux-Moines : sur cette zone sans trottoir ou tout le monde partage la même chaussée, la vitesse est limitée à 20 km/heure et le piéton a priorité sur le 2 roues qui a lui-même priorité sur l'auto, cela se voit à l'échelle de taille des 3 silhouettes.

Hubert O'Neill



**la semaine du Golfe morbihan** **11 au 17 mai 2015**

8<sup>ème</sup> édition  
www.semainedugolfe.com

ARRADON · ARZON · NURNY · BNDEN · CRACH · ILE NUX MOINES · ILE D'ARZ · L'ARMOR BÂDEN  
LE BONO · LE HEZO · LOC MARINQUER · PLOUGOUMELLEN · SARZENU · SENE · S' ARMEL · VANNES

Après celle de 2013 où 10 nations étaient représentées, et à laquelle près de 5000 équipiers avaient participé, la huitième édition de la Semaine du Golfe s'annonce, avec comme invitée d'honneur la Croatie.

Au milieu de toutes les flottilles habituelles de cette manifestation, nous aurons donc le plaisir de voir évoluer 12 à 15 superbes barques à voiles latines, répliques ou restaurations de bateaux de travail de toute l'Adriatique.

**16 communes recevront marins et visiteurs.**

Il est d'ores et déjà prévu que l'Île-aux-Moines accueille le mercredi 13 et le vendredi 15 mai au soir la flottille N° 4 des bateaux de plaisance de plus de 8m, soit environ 100 bateaux dont la moitié régatiers, et le jeudi 14 mai, la flottille N°5 des bateaux des années 60, avec une centaine de bateaux aussi.

La vingtaine des plus grands bateaux mouilleront au large du Dréhen, à Port-Blanc et à Arradon.

A noter aussi qu'un village croate sera installé sur les quais de Vannes, avec expositions, chantier de construction traditionnelle, artisanat, spécialités culinaires, et spectacles dont le fameux chœur masculin de Split (des passages devraient être assurés jusqu'à minuit les soirs de concert)

**Au programme :**

- **Lundi 11 mai** : Parade d'ouverture depuis l'entrée du Golfe jusqu'à l'Île-aux-Moines
- **Mardi 12 mai** : Journée de l'Île d'Arz
- **Du mercredi 13 mai au vendredi 15 mai** : navigations en flottilles, avec le mercredi une «soirée des équipages» dans les ports accueillant des équipages et le jeudi 14 mai une soirée spéciale «Croatie» à Vannes
- **Samedi 16 mai** : «Grande Parade» de clôture depuis l'entrée du Golfe, de 15h30 aux environs de 17h
- **Dimanche 17 mai** : Cérémonie de clôture à bord des grands voiliers, mouillés à Port-Blanc.

Inscriptions / Renseignements :  
La Semaine du Golfe du Morbihan  
[www.semainedugolfe.com](http://www.semainedugolfe.com)



